

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 10

---

Séance tenue le 13 décembre 2006 à 19 h  
Cégep Lévis-Lauzon, Auditorium  
205, route Mgr Bourget  
Lévis

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ROGER LAMBERT.....	3
M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE.....	10
M. JACQUES CÔTÉ.....	22
Mme ISABELLE POULIOT.....	32
Mme LISE THIBAULT.....	45
M. DENIS BERNIER.....	52
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	58
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JEAN GOSSELIN.....	70
M. JEAN-PAUL BLAIS.....	86
M. JOSEPH MELANÇON.....	97
M. RÉGIS CAUCHON.....	105
Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON.....	108
M. BERTRAND CRÊTE.....	114



**SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, on reprend la séance de la soirée.

10 Alors j'aimerais juste, éléments d'information comme d'habitude, je vous informe qu'auprès de la Commission, à la liste des personnes-ressources, organisations, agences et ministères, on ajoute la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, et le représentant de la Corporation auprès de la Commission, pour recevoir des questions en séance ou par écrit plus tard, est le capitaine Simon Pelletier.

15 Pour suivi concernant la séance de cet après-midi, le MAPAQ, le ministère Agriculture Québec, a déposé deux (2) réponses, les deux (2) réponses aux questions soulevées cet après-midi.

20 Et pour le ministère de la Santé et Services sociaux, il y a une mise au point que vous aimeriez faire, monsieur Arbour, concernant le tableau sur la perception des risques ou c'est une question de dépôt.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

25 Non, c'était simplement pour répondre à la question qu'avait adressée monsieur Christian Lévesque, et vous ne l'aviez pas pris au moment de la séance. À moins que vous préféreriez qu'on laisse tomber la question; si vous désirez que j'y réponde, je serai en mesure de préciser ce qu'il y avait sur le tableau en question, qui est annexé d'ailleurs à la présentation que je vous ai présentée hier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

35

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

Voulez-vous que je le fasse maintenant?

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, rapidement, oui.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

45

J'aurais besoin d'un branchement, s'il vous plaît.

50

Donc le tableau est affiché. C'est parce que monsieur Lévesque, dans sa question, avait mentionné que les critères dont j'avais fait part, c'était tiré d'un tableau, une compilation qu'on avait faite, qu'on avait intitulée "Facteurs liés à la perception du risque", et contrairement à ce qu'avait dit monsieur Lévesque, ce n'était pas des facteurs qui étaient liés à l'acceptabilité sociale mais bien à la perception du risque.

55

Donc on peut pas considérer ça nécessairement comme des critères d'acceptabilité sociale mais bien comme des facteurs qui peuvent influencer la perception du risque.

60

Et ce tableau-là donc est annexé à la présentation qu'on a déposée hier, et juste pour bien comprendre les titres des tableaux, on a la colonne des facteurs, et la deuxième colonne, c'est les conditions associées à une hausse des préoccupations du public; et dans la colonne suivante, les conditions associées à une baisse des préoccupations du public.

65

Donc la mention à l'effet que c'était lié à des critères d'acceptabilité sociale, ce n'était pas exact. Donc c'était la correction que je voulais apporter. C'est ça.

Je sais qu'il y avait d'autres éléments sur la question, mais je pourrai y revenir plus tard, ou si monsieur Lévesque veut revenir poser sa question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

70

Ça va pour l'instant.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

75

Il y avait une autre question qui avait été adressée, concernant les symptômes de stress associés aux impacts psychosociaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

80

Mais ça, on va le déposer.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

85

Il est déjà déposé, c'est simplement pour le mentionner, j'en ferai pas le tour. Pierre Lacroix, psychologue, qui était ici hier soir mais qui n'est pas ici présent ce soir, mais si jamais vous désirez qu'on aille plus loin là-dessus, je pourrai le réinviter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il y a des questions qui proviennent de la salle, on va le faire.

90

Et docteur François Paquet est ici?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

95

Il va être ici à neuf heures (9 h). Donc à neuf heures (9 h), je pourrai vous demander de le recevoir à ce moment-là, au retour de la pause.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

100

Merci.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
ROGER LAMBERT**

105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roger Lambert est là?

110

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, juste en termes de suivi, j'aimerais souligner les réponses aux documents qui ont été déposés.

115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

120

**PAR M. GLENN KELLY:**

La simulation de l'arrivée du méthanier réalisée par la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, les navires qu'on a vus, le court vidéo.

125

Le vidéo GNL, sur le GNL a aussi été déposé.

Les images du site prises du fleuve, donc filmées à partir du fleuve cette fin de semaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

130

Ce qu'on vous a demandé pour remplacer la visite.

**PAR M. GLENN KELLY:**

135

Ce que vous nous avez demandé, donc ça dure environ cinq (5) minutes, et nous l'avons ici, c'est prêt à déposer ce soir, si jamais vous vouliez qu'on la présente, parce qu'il y a pas de description verbale avec le vidéo.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

140

Oui, oui, je comprends.

**PAR M. GLENN KELLY:**

145

Et dans les questions, je sais pas si vous voulez que je les repasse, les questions de la Commission ou autres personnes, je pourrais passer rapidement les questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

150

Allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

155

Engagement 05, fournir la confirmation de nos ententes avec Transports Canada concernant la location des terrains à Gros-Cacouna. Donc sans entrer dans le détail, on fait état ici des communications et discussions qu'il y a eues avec Transports Canada.

160

La chaleur latente de vaporisation du GNL, qui est de cinq cent dix kilojoules par kilogramme (510 kJ/kg) versus pour l'autre qui est deux mille deux cent cinquante-six kilojoules par kilogramme (2256 kJ/kg). C'était l'engagement 7.

L'engagement 8, question, déposer l'avis du bureau Veritas. Donc l'avis est déposé.

165

Décrire la distance de la zone d'attente entre la zone d'attente et les rives de l'île d'Orléans. La zone d'attente a une profondeur de quinze mètres (15 m) et un diamètre de mille quatre cent quatre-vingt-deux (1482 m), donc un rayon de sept cent quarante (740 m).

170

Et le point de mouillage, donc le centre de la zone d'attente, est situé à mille six cent soixante-cinq mètres (1665 m) de la pointe de Saint-Jean, donc environ neuf cent quelques mètres, la limite de la zone d'attente, neuf cent quelques mètres de la pointe de Saint-Jean.

175

Le pourcentage de la consommation de gaz naturel dans le bilan énergétique du Japon. Le Japon importe quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du gaz naturel consommé, et le gaz naturel représente treize pour cent (13 %) de son bilan. Et on a aussi inclus les tableaux de l'utilisation du gaz naturel au Japon.

180

Concernant le tableau 2.6, tome 2, chapitre 2, il y avait une question à savoir pourquoi on n'arrivait pas aux mêmes chiffres de croissance et le chiffre est correct; peut-être l'ambiguïté vient du NA, compte tenu qu'on partait à partir d'un zéro (0), mais les chiffres de croissance sont bons dans le tableau.

185

Le tableau de comparaison des émissions de gaz à effet de serre reliées au gaz naturel, au GNL et au mazout, et ajouter à ce tableau des comparables comme l'éolien et l'hydroélectricité. Donc on a le tableau et les chiffres pertinents qui ont été déposés.

190

Et en rapport aux résultats de sondages publiés, Rabaska possède-t-elle plus d'informations que qu'est-ce qui a été publié, et on a l'information complémentaire relative aux sondages.

Donc tout a été déposé ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

195

Excellent, la Commission vous en remercie. Monsieur Castonguay va être heureux aussi.

Alors monsieur Lambert, allez-y.

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

200

Bonsoir monsieur le Président.

205

Ma première question, advenant le cas qu'un autre bateau qu'un méthanier ait des problèmes de gouvernail et fonce dans la jetée de Rabaska, est-il possible ou impossible que le méthanier soit forcé de se rendre dans la zone d'ancrage située devant Sainte-Pétronille, les battures de Beauport et le Vieux-Québec, et quelles seraient les conséquences sur la jetée et les risques autour du méthanier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

210

Parfait.

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

215

Donc si je comprends bien, il y a une situation où c'est qu'un autre navire frappe la jetée de Rabaska, je reviendrai pas sur les mesures de sécurité mises en place et les distances de navigation, mais si tel était le cas, et la question était, qu'est-ce qu'on ferait avec le méthanier.

220

Donc je présume que le méthanier n'est pas à quai lorsque l'autre navire frappe la jetée, donc si le méthanier n'est pas à quai, il est soit en route pour venir à quai et la zone d'attente prévue serait soit celle à la sortie de la traverse du nord ou celle – on peut la projeter ici. Donc dépendant où est rendu le méthanier, sa zone d'attente serait soit ici ou à la sortie de la traverse du nord. Encore une fois, c'est des zones d'attente pour une couple d'heures.

225

Et si on voit qu'il y a des dommages importants à la jetée, le méthanier sortirait et irait à des zones de mouillage plus loin dans le fleuve, qui sont prévues à ces fins, pour une attente de plus longue durée.

230

Donc je pense que ça répond à la première partie de la question.

Et si j'ai bien compris la deuxième partie, les effets...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

235

D'une telle situation.

**PAR M. GLENN KELLY:**

240

Pour la navigation?

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

245

C'est parce que la question, c'était le méthanier étant accosté à la jetée.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Ah, le méthanier était accosté à la jetée, OK.

250

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

255

Voilà, advenant le cas qu'un autre bateau qu'un méthanier ait des problèmes de gouvernail et fonce dans la jetée de Rabaska, est-il possible ou impossible que le méthanier soit forcé de se rendre dans la zone d'ancrage située devant Sainte-Pétronille, les battures de Beauport et le Vieux-Québec.

**PAR M. GLENN KELLY:**

260           Devant les battures de Beauport ou le Vieux-Québec, non, il n'y a aucune zone d'attente  
ou de mouillage qui est prévue là. Donc je recommence, parce qu'il est prévu que le navire soit à  
quai lors de l'incident.

265           Donc le navire, sans revenir sur la présentation qu'on a faite pour monsieur Sénéchal,  
scénario encore très très improbable, mais le navire quitterait, s'il y a une situation dangereuse  
pour le navire. Si la Garde côtière ou le capitaine du navire juge que le navire peut rester à quai,  
il va rester à quai; sinon, il va quitter et, je dirais, va aller plus loin dans le fleuve pour aller aux  
zones de mouillage.

270           S'il est évalué que le problème va être de courte durée, on pourrait revenir décharger la  
cargaison. Mais il est pas prévu que le navire aille devant Sainte-Pétronille, c'est une zone  
d'attente pour une couple d'heures, je vois mal pourquoi on quitterait le quai pour aller là pendant  
une couple d'heures, s'il n'est pas prévu qu'on revienne.

275           Et si on est à quai et c'est un problème d'une couple d'heures, le méthanier va rester à  
quai. Donc vraiment, la zone d'attente devant Sainte-Pétronille, il est très très difficile de prévoir  
quand elle serait utilisée.

280           Comme j'ai indiqué l'autre jour, les zones d'attente vraiment prévues seraient la zone  
d'attente devant Sault-aux-Cochons ici ou plus bas dans le fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lambert.

285           **PAR M. GLENN KELLY:**

Excusez-moi, je me suis trompé entre Sainte-Pétronille et Saint-Jean. Je parlais de la  
zone d'attente ici, devant Saint-Jean.

290           Excusez-moi, devant Sainte-Pétronille, il n'y a pas de zone d'attente, et le méthanier  
n'irait pas vers Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

295           On a assez d'intérêt comme ça par rapport à votre projet.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je m'excuse.

300 **PAR M. ROGER LAMBERT:**

Ma deuxième question, dans le cas du projet de Gros-Cacouna dévoilé hier, les conséquences du pire scénario d'accident maritime fixent le rayon d'impact pour une radiation de cinq kilowatts au mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>) à un point quatre kilomètre (1,4 km).

305

Pour quelle raison le projet de Rabaska, qui est semblable, fixe le rayon d'impact à environ sept cents mètres (700 m) pour le pire scénario à la jetée.

310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Utilisant toujours le même critère de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>).

315

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

Oui.

320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, allez-y.

325

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, c'est très facile. Dans le rapport d'Énergie Cacouna, les instances gouvernementales ont demandé fort probablement, comme ils nous l'ont demandé, de sortir quatre (4) ou cinq (5) scénarios de l'analyse de risque, les scénarios les plus graves qui sont inclus dans l'analyse de risque, et le un point quatre kilomètre (1,4 km) correspond à un trou de un point trois huit mètre (1,38 m) de diamètre dans la coque, et le rayonnement thermique relié à une nappe initiale.

330

Et donc, ça a aucun fondement technique de présenter ce chiffre comme un cas réel, mais c'est la façon que ça a été présenté.

335

Je vous rappelle que ce scénario est aussi inclus dans l'analyse de risque de Rabaska, nous avons un trou de un point cinq mètre (1,5 m) de diamètre, et dans la portion analyse de risque, on inclut ces scénarios.

340

Donc DNV est toujours et a toujours été de l'avis que le trou maximum crédible est de sept cent cinquante millimètres (750 mm), je vous réitère que dans le cas de Cacouna, l'analyse de risque n'est pas l'analyse de risque de DNV, ce n'est pas sur le papier DNV, mais une analyse probablement qui a été écrite par le promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

345 Vous l'avez déjà dit, mais je profite de l'occasion pour vous demander de vérifier, on a dans la documentation déposée à la Commission, on a une cartographie des résidences touchées par le rayon selon le critère de rayonnement thermique à partir d'une nappe à l'équilibre, est-ce que ce serait possible de nous fournir une cartographie semblable si on le fait en fonction de la nappe initiale, pour les mêmes critères de rayonnement thermique.

350 Juste vérifier si l'information est disponible, et si elle l'est pas, si c'est possible de la fournir à la Commission.

**PAR M. GLENN KELLY:**

355 Oui, si vous me permettez un instant, je crois qu'on l'a ici pas loin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

360 Toujours pour une brèche de sept cent cinquante millimètres (750 mm).

**PAR M. GLENN KELLY:**

365 C'est déjà dans le dossier, dans les réponses aux questions. Donc le numéro 2, c'est le méthanier, type Qflex; le rayonnement thermique de cinq kilowatts (5 kW) pour un trou de sept cent cinquante millimètres (750 mm), et pour une nappe à l'équilibre, la nappe initiale...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

370 C'est le cercle extérieur.

**PAR M. GLENN KELLY:**

375 Le cercle extérieur, ce qu'on appelle le 2". Ce cercle fait un rayon de quatre cent quatre-vingts mètres (480 m) et celle-ci fait un rayon de neuf cent dix mètres (910 m), pour des trous de sept cent cinquante millimètres (750 mm).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

380 Excellent, l'information est disponible.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Il y a vingt-huit (28) résidences à l'intérieur du cercle 2".

385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De la nappe initiale.

390 **PAR M. GLENN KELLY:**

De la nappe initiale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395 Merci.

Merci monsieur Lambert.

400

---

**JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

405 Monsieur Jean-Claude Lespérance.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Bonsoir monsieur Samak, bonsoir messieurs les Commissaires.

410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur, allez-y.

415 **PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Une petite présentation avant de commencer. Ça fait deux ans et demi (2 ½) que j'attends ce moment, ayant été membre du comité du non de la municipalité de Beaumont, et jusqu'à tout récemment conseiller municipal et responsable des communications pour le dossier Rabaska. Donc...

420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le moment est venu, alors voilà, allez-y.

425

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

430 Avant de poser ma première question, je vais faire une petite mise en contexte, si ça ne vous dérange pas. C'est sur le statut d'arrondissement historique de l'île d'Orléans.

435 En avril 2006, en août 2006, excusez-moi, dans une étude intitulée "Patrimoine et paysage agricole de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans", la Commission des biens culturels du Québec a cherché à comprendre comment les processus de mécanisation et d'industrialisation de l'agriculture ont, petit à petit, modifié le paysage naturel et construit de l'île.

440 La recherche a été confiée à madame Denise Légaré, Ph. D., historienne de l'art et de l'architecture, et à madame Chantal Prud'homme, architecte paysagiste. Cette étude est disponible sur le site de la CBCQ.

440 Je vais vous lire rapidement quelques extraits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

445 Nécessaires à la compréhension de la question?

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

450 Oui, oui, absolument. Sinon, il faudrait lire toute l'étude, et c'est un peu long, mais très intéressant.

455 On nous apprend qu'en 2003, la CBCQ, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de l'île d'Orléans publiaient douze (12) fiches portant le titre "Prenez l'île sous votre aile, l'ABC de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans".

460 Et on notait aussi que l'île d'Orléans est le premier arrondissement historique du Québec à faire l'objet d'une telle approche, confirmant que le caractère mythique de l'île est encore très présent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460 Le caractère?

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

465 Mythique. Ce sont pas vos mots, ce sont les mots...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les mots de l'étude, oui.

470

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

On notera en passant qu'en mars 70, le gouvernement du Québec avait déclaré arrondissement historique l'île d'Orléans, mais la loi de l'île d'Orléans datait initialement de 1935.

475

En 4.3.3 de cette étude, on nous dit que:

"Le paysage exprime la qualité d'un projet de société ou l'absence d'un tel projet. Diverses actions de lotissement affectent cependant la cohérence paysagère tout autant que l'évolution des pratiques agricoles, construction domiciliaire, ouverture de routes, installation de câbles de haute tension et de réseaux de communication, etc."

480

"Etc." pourrait être gros projet, mégaprojet industriel.

485

"L'urbanisme doit être fondé sur des études paysagères qui permettent notamment de déterminer les points de vue proches et lointains à préserver de toute construction qui les masqueraient."

On en a parlé un peu dans le paysage humanisé.

490

Deux (2) exemples sont présentés dans l'étude, le plan d'aménagement agricole intégré, c'est un nouveau concept que je crois que le MDDEP est à l'étude présentement, à la Ville de Longueuil, on appelle ça un PAAI, et celui des parcs naturels régionaux français, ou PNR, défini comme un territoire fragile au patrimoine remarquable qui s'organise autour d'un projet, pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique.

495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

500

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

En conclusion...

505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas un exposé, vous êtes censé avoir acquis...

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

510

Pour deux ans et demi (2 ½), monsieur Samak...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

515

Mais on va vous inviter pour le 22 janvier.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

520

Ça va en faire partie.

En conclusion, on nous fait remarquer que le paysage est au cœur d'un débat qui doit, comme le reconnaît la Charte du paysage québécois, charte que j'ai déposée à la Commission:

525

"Assurant un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique, mais aussi sur les droits des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif."

Elle dit également que:

530

"Les citoyens individuels, corporatifs et les instances publiques partagent la responsabilité de reconnaître, de mettre en valeur et de protéger le paysage, et que celui-ci doit devenir une préoccupation fondamentale lors de toute intervention sur le territoire."

535

Ma question! Le 28 avril 2006, une conférence de presse de la Municipalité de Beaumont portant sur l'acceptabilité sociale du projet, monsieur Paul Hébert, comédien respecté et citoyen de l'île d'Orléans, a demandé au président de la CBCQ, monsieur Mario Dufour, de demander à la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, la permission de tenir des consultations publiques sur l'avenir de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans en regard du projet Rabaska.

540

La réponse fut, comme nous l'avons entendue ici lors des audiences, que la protection de l'arrondissement historique s'arrêtait au contour de l'île.

Pourtant, à la lecture du document signé plus haut...

545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'on vient d'entendre.

550 **PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Oui, et que j'avais demandé à la CBCQ de déposer à la Commission, dans son entièreté...

555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez le faire aussi, on va l'accepter de votre part aussi.

560 **PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Moi, c'est un document, en tout cas, non, la CBCQ peut s'en occuper, je suis certain.

565 On se rend compte que la CBCQ insère le paysage humanisé dans sa notion de protection du patrimoine culturel, et à cet égard, j'aimerais souligner que monsieur Desautels, cet après-midi, est venu nous mentionner que l'UNESCO s'occupait des paysages humanisés au niveau, quand il parlait de l'arrondissement historique du patrimoine mondial de l'UNESCO dont la vieille ville de Québec fait partie.

570 Je vous dirais que l'UNESCO définit, donne une bonne définition du paysage humanisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je le sais. Mais pour pouvoir traiter de votre question correctement, si elle est à des boucles à l'infini, c'est pas possible de traiter comme ça.

575 Allez-y!

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

580 À cet égard, donc la CBCQ n'a-t-elle pas le mandat, contrairement à ce qu'elle disait au mois d'avril, le mandat de donner son avis au ministère sur cette question, et est-ce que l'initiateur du projet en a tenu compte dans son étude d'impact.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors pour faire vraiment clair, j'essaie, monsieur Kelly, est-ce que l'initiateur du projet a tenu compte du statut historique de l'île d'Orléans, dans son étude d'impact, et de l'importance des efforts de conservation qui lui est due.

590 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je crois que oui, monsieur le Président, on a tenu compte effectivement de l'installation devant un site comme l'île d'Orléans, et je crois que les efforts sur l'atténuation visuelle, notamment des installations terrestres, et aussi ceux qu'on a pu montrer l'autre soir sur la jetée, 595 témoignent des efforts importants qui ont été amenés par le promoteur, par Rabaska.

Concernant les principales menaces, je sais pas si on réfère au même document, mais celui qu'on a consulté, qui s'intitule "La pression de l'urbanisation selon la Commission des biens culturels", dénote que la principale menace sur l'île, depuis les soixante (60) dernières années, 600 c'est le développement résidentiel de l'île, où les maisons ont passé de six cent cinquante (650) à plus de deux mille quatre cents (2400).

Donc une disparition de nombreuses percées visuelles dues...

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Superficies, on entend.

610 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, superficies, et les normes aussi. Et les normes.

Et donc, la disparition de nombreuses percées visuelles, dues à la construction, elle est résidentielle. 615

Aussi, la mécanisation et l'industrialisation, et l'apparition d'équipements plus lourds reliés à l'activité agricole, donc je pense qu'on parle de la même étude qui soulève les impacts sur l'île et l'arrondissement historique, mais à partir de l'activité sur l'île comme telle.

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission, dans cette étude, n'évoque pas de dangers qui proviennent de l'extérieur du périmètre géographique de l'île?

625 **PAR M. GLENN KELLY:**

Pas à ma connaissance.

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on va recevoir cette étude-là, on va la chercher.

Monsieur Paré a une question pour vous. Vingt (20) ans, quand même, ça se gagne, quoi!

635

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Monsieur Lespérance, à votre connaissance, est-ce que Beaumont a demandé pour elle-même le statut d'arrondissement.

640

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

À ma connaissance, non.

645

J'aimerais seulement préciser pour monsieur Kelly, on a lu la même étude, c'est simplement que cette étude-là a été faite justement en fonction de la disparition du caractère d'arrondissement historique de l'île d'Orléans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650

Monsieur Lespérance, vous allez nous entretenir de tout ça dans la deuxième partie de l'audience.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

655

Et d'un peu plus!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

660

Et là, je me tournerais vers le maire de Beaumont, je m'excuse, monsieur Goulet, j'aurais dû vous adresser la question à vous, est-ce que Beaumont a déjà demandé un statut de protection en vertu de la Loi des biens culturels.

**PAR M. ANDRÉ GOULET:**

665

Bonsoir monsieur le Président, monsieur Paré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

670

Bonsoir monsieur le maire.

**PAR M. ANDRÉ GOULET:**

675

Comme monsieur Lespérance l'a mentionné, la municipalité de Beaumont n'a pas fait de demande, spécifiquement, d'être reconnue comme arrondissement historique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lespérance, allez-y avec votre deuxième question, qu'on espère, est plus...

680 **PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Ah, très courte. Elle est en deux (2) volets par contre, un premier volet seulement informatif.

685 J'aimerais que vous posiez la question à l'initiateur, étant donné que les méthaniers transiteront par le fleuve Saint-Laurent où le trafic maritime est d'environ cinq mille (5000), on l'a vu cet après-midi, cinq mille cinq cent dix-neuf (5519) navires de plus de vingt mètres (20 m), en plus de la multitude de bateaux de plaisance, est-ce qu'on pourrait savoir où est-ce qu'ailleurs dans le monde, un méthanier doit transiter dans un tel trafic et dans un lien fluvial aussi étroit.

690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

695 Monsieur Kelly, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

700 Je crois qu'on a fait le tour, l'autre soir, de plusieurs endroits où il y a distance importante, étroitesse sur une partie de la distance, et on a aussi mentionné par exemple sur la Loire, si je me rappelle bien, c'est deux mille deux cents (2200) navires entrants, comparé aux deux mille cinq cents (2500) ici.

705 On pourrait retrouver et ressortir les mêmes présentations si vous le voulez, mais les sites étaient, de mémoire, c'était Elba Island, Cove Point, Lake Charles, Huelva sur une plus courte distance mais c'est peu large...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710 En effet, la question a été posée et répondue, de plusieurs façons même.

Mais je vais profiter de la question pour poser une question. La longueur de la navigation en milieu soit estuaire ou fluvial versus la largeur de chenal disponible à la navigation, lequel est déterminant, est plus important.

715

Parce que la longueur, par rapport à l'océan proprement parlant, est évoquée souvent, c'est pas la première fois, monsieur Lespérance l'évoque, d'autres participants aussi.

**PAR M. GLENN KELLY:**

720

Il a souvent été évoqué, par des groupes intéressés au projet, que Rabaska va être le terminal méthanier le plus profond à l'intérieur des terres au monde.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

725

Voilà, c'est une façon de le présenter.

**PAR M. GLENN KELLY:**

730

C'est une façon de le regarder. Mais il y a peu de fleuve Saint-Laurent au monde, et si on prend le mille quatre cents kilomètres (1400 km) à partir du détroit de Cabot, on n'a qu'à se promener dans le détroit et le début de l'estuaire, c'est une mer.

735

Si on se réfère aux experts maritimes, l'étroitesse du fleuve comme chenal navigable commence aux Escoumins, je me rappelle plus des termes exacts, et en termes de chenal, ça commence près de la traverse du nord.

740

Donc c'est tout à fait comparable avec d'autres sites, si on commence à regarder à partir des Escoumins et ensuite, à partir de la traverse du nord, qui est environ, en termes de milles nautiques, c'est environ douze (12) heures de distance, cent dix-huit (118) milles nautiques.

745

Donc c'est certain, si on considère tout le fleuve, oui, ça peut paraître plus important qu'ailleurs, mais on doit regarder la largeur et la profondeur, et est-ce qu'on retrouve un autre fleuve comme ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

750

Donc ce qui importe pour vous, c'est l'impact sur la sécurité de la navigation, etc., et non pas nécessairement...

**PAR M. GLENN KELLY:**

La distance à l'intérieur des terres.

755

Et on pourrait poser la question, est-ce que le Queen Mary II va mille quatre cents kilomètres (1400 km) à l'intérieur des terres ailleurs au monde, la réponse est non; c'est compte tenu encore une fois du fleuve, son accès en eau profonde loin à l'intérieur du continent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760

Alors monsieur Lespérance, vous avez dit qu'il y a un deuxième volet à votre deuxième question, allez-y.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

765

Merci de votre compréhension. Ma question serait, est-ce que l'initiateur a reçu des demandes, des demandes d'information, des demandes techniques, contextuelles des autorités, soit des autorités compétentes, des compagnies d'assurances qui vont assurer le projet, ou des armateurs propriétaires des méthaniers, afin d'assurer la sécurité de ceux-ci contre d'éventuels attentats terroristes, sécurité assumée par exemple par la Garde côtière et différents corps d'armée aux États-Unis, au port méthanier d'Everett.

770

Donc la question pourrait se poser à l'initiateur ou la Sécurité publique.

775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

780

Je ne comprends pas la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785

Moi aussi, j'aimerais que vous précisiez juste la question, sans qualification, comme ça on peut comprendre facilement. J'avoue que j'ai pas compris non plus.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

790

Est-ce que l'initiateur a reçu des demandes des autorités compétentes, des compagnies d'assurances ou des armateurs propriétaires des méthaniers, afin d'assurer la sécurité de ces bateaux contre d'éventuels attentats terroristes; est-ce que ces gens-là ont demandé...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795

Donc est-ce qu'il y a des exigences, advenant la réalisation du projet, est-ce qu'il y a des exigences spécifiques en guise de garanties ou d'assurances pour satisfaire aux exigences d'assurances contre les attentats.

800

Est-ce qu'on vous obligera d'acheter ou d'être assuré de façon exceptionnelle contre des attentats ou des menaces particulières.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Ou de demander la protection de la Garde côtière ou d'autre chose.

805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou est-ce que votre pratique vous impose la nécessité de demander la protection de la Garde côtière en tout temps, pendant la navigation.

810

**PAR M. GLENN KELLY:**

Non, on n'a pas eu de telles demandes, soit d'assureurs, soit d'armateurs ou soit d'instances réglementaires ici au Canada.

815

Monsieur fait la comparaison avec le terminal d'Everett, qui est unique en termes de mesures de sécurité, non seulement unique au monde mais unique aux États-Unis.

Toutefois, on doit dire qu'il existe, au Canada, des niveaux de sécurité basés sur ce qu'on appelle le niveau MARSEC, et dépendant de l'état, c'est comme un niveau d'état alerte mondial, le niveau de préparation des réactions de Rabaska, et les mesures de sûreté à être mises en place varient selon les niveaux MARSEC 1, MARSEC 2 et MARSEC 3.

820

Donc c'est déjà quelque chose qui est dans la réglementation actuelle, non seulement pour Rabaska mais pour les autres navires qui viennent sur le fleuve.

825

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À votre connaissance, connaissant la pratique dans ce domaine, est-ce qu'il y a d'autres entreprises de terminaux méthaniers et des méthaniers, est-ce qu'il y a des exigences parfois en termes de couverture d'assurance particulière ou des besoins d'escorte pour des considérations de sécurité, de la part des autorités de sécurité ou militaires des pays où il y a le havre en question.

830

Est-ce qu'il y a des mesures comme ça que vous connaissez.

835

**PAR M. GLENN KELLY:**

Permettez-moi de consulter avec mes confrères.

840

Sans faire le tour des cinquante et un (51) terminaux méthaniers, mais pas à notre connaissance, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

845

D'accord, très bien.

Transports Canada, monsieur Boulianne, avez-vous quelque chose à ajouter à propos de cette question.

850

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Les questions de sûreté maritime, la préoccupation, elle a été soulevée dans le cadre du processus d'examen TERMPOL pour le projet de Cacouna, alors au niveau des préoccupations, on a élaboré ce sujet-là, et puis les explications, la position est bien exprimée, et l'approche va être la même pour le projet Rabaska.

855

J'ai monsieur Louis Rodrigue, ici, de la Sûreté maritime, qui peut apporter des précisions supplémentaires, si vous le désirez.

860

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le processus TERMPOL est ouvert également, vous recevez la contribution du public aussi, s'il y a des gens, des citoyens qui ont des propositions et qu'ils aimeraient soumettre pour considération?

865

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Le processus d'examen TERMPOL, c'est un comité d'examen technique.

870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il reçoit des recommandations ou des suggestions du public ou pas.

875

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

S'il y a des préoccupations, on va les regarder, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

880

D'accord, préoccupations, excellent.

Alors vous avez saisi le sens de cette question, le comité technique TERMPOL est pour encadrer la sécurité d'éventuels projets, soit les préoccupations du public, et j'imagine, puisqu'il les reçoit, qu'il en tient compte, dans la mesure où c'est conforme à ses méthodes de travail et aux objectifs recherchés. C'est ça?

885

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

C'est ça.

890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

895

Monsieur Lespérance.

**PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:**

Bien, je vous remercie.

900

---

**JACQUES CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

905

Est-ce que monsieur Yves Plante est là. Je recule pour des gens que j'ai appelés cet après-midi qui n'étaient pas là.

910

Est-ce que monsieur Grenier est là, monsieur Yan Grenier.

Madame Céline Létourneau, elle est déjà passée.

Monsieur Philippe Delerue est là?

915

Monsieur Jacques Côté. Monsieur Jacques Côté est là, d'accord.

Bonsoir monsieur Côté.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

920

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

925

Alors allez-y avec votre première question.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

930 Oui monsieur le Président. Mes deux (2) questions ont pour moi une relation interaction; ce que je veux vous demander est peut-être plus une demande qu'une question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

935 Allez-y.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

940 Ceci pour comprendre le sens de ma demande, je veux vous dire ceci, c'est que je suis un homme de pont, soit matelot, depuis plus de trente-deux (32) ans pour la Garde côtière.

945 J'ai eu à faire face, dans nos différentes missions de sauvetage, à bien des fois, comme on dit dans notre langage marin, à des rafiots, soit comme un peu celui qui s'est échoué à l'île d'Orléans, le Alcor.

945 Vous savez, monsieur le Président, que ce soit sur nos routes ou sur une route de navigation, nous ne savons pas toujours quel genre de véhicule ou navire que nous rencontrons.

950 J'aimerais, monsieur le Président, que le ou les représentants du point de vue maritime, de Transports Canada et la Garde côtière, viennent expliquer à la Commission de quelle manière ou procédure on vérifie pour savoir comment un navire peut et est conforme à la navigation, soit lorsqu'il se rapporte, quatre-vingt-seize (96) heures je crois, avant d'entrer dans les eaux canadiennes, ainsi que lorsqu'il entre dans le trafic maritime de Québec, soit à la longitude du soixante-six Ouest (66<sup>0</sup> O).

955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est une question qui s'applique à tout bateau qui passe, en général?

960 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

965 Qui rentre, qui rentre dans les eaux canadiennes. Et en même temps, en rentrant dans les eaux canadiennes, il se rapporte aussi quand il rentre dans la gestion du trafic maritime à Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est une question générale à propos de tout bateau.

970 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

C'est ça.

975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pas le méthanier du projet qui nous concerne.

980 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

985 La question est générale, monsieur Boulianne, allez-y, et si monsieur Blouin est toujours avec nous, de la Garde côtière.

Mais en tout cas, monsieur Boulianne, allez-y, pour Transports Canada.

990 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Pour ce qui est des inspections, il faut comprendre que les navires, peu importe d'où ils viennent dans le monde, ils sont certifiés par les administrations maritimes auxquelles le pavillon ils battent, et ils sont certifiés par une organisation, un organisme reconnu.

995 Ensuite de ça, il existe des programmes de visites inopinées, entre autres on parle ici du Protocole de Paris, où c'est qu'il y a des pays européens, et nous autres, le Canada, on participe à ça pour le trafic sur l'Atlantique, on fait des visites inopinées, et puis on a des ciblages de navires pour inspecter les navires qu'on croit qui pourraient être sous normes. Des protocoles comme le Protocole de Paris, il y en a d'autres, il y en existe d'autres, il existe le Protocole de  
1000 Tokyo.

Ensuite de ça, le navire, lorsqu'il se rapporte dans les eaux, il rapporte des déficiences et selon les déficiences, il doit rapporter ses déficiences, et lorsqu'il rapporte ces déficiences-là, on a des mécanismes pour adresser ces déficiences-là selon le degré de  
1005 déficience, selon la déficience qui est présentée, si c'est un problème de radar, ou structurel ou autre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010 D'accord. Et la même méthode, j'imagine, s'appliquera éventuellement au projet, aux méthaniers du projet, advenant sa réalisation.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1015 Dans les critères de ciblage qu'on a, et on a des programmes particuliers aussi, par exemple pour les navires-citernes, on les visite la première fois qu'ils viennent au Canada et puis on les visite annuellement par la suite.

1020 Alors ça, c'est une recommandation qu'on a faite dans notre rapport TERMPOL de Cacouna, c'est d'avoir la même approche pour les navires méthaniers, c'est de les visiter...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1025 À chaque année.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1030 Oui. Au début, on veut les inspecter systématiquement, et puis après, ils vont tomber dans le programme de navires-citernes, lorsqu'on sera confortable avec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Côté, voilà la réponse qu'on a obtenue.

1035 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

La Garde côtière aussi?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1040 J'ai appelé monsieur Blouin, ah il est là, d'accord, je pensais pas qu'il était là.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

1045 C'est pour ça que je suis venu vous voir ce soir.

**PAR M. MARTIN BLOUIN:**

1050 Oui, pour compléter un peu ce que monsieur Boulianne a expliqué, le navire, avant de rentrer dans la zone économique exclusive, donc le fameux deux cents (200) milles au large, quatre-vingt-seize (96) heures avant son arrivée, doit se rapporter au contrôle de trafic canadien pour la zone de l'Atlantique qu'on appelle ECAREG.

1055 En rentrant dans la zone exclusive canadienne, le navire doit rapporter son entrée dans les eaux territoriales, et puis avec des informations; en plus de toute défectuosité, etc., les

caractéristiques du navire, les caractéristiques du cargo, la destination, les agents qui sont les administrateurs du navire au Canada, toute l'information inhérente au navire et à son voyage doit être donnée.

1060 Le navire peut poursuivre sa route en eaux canadiennes. Si le navire est à destination du fleuve Saint-Laurent, effectivement, à soixante-six Ouest (66<sup>0</sup> O), donc un peu au large de Sept-Îles, le navire doit se rapporter quatre (4) heures avant son entrée dans les zones de contrôle de trafic maritime.

1065 À son arrivée dans la zone de contrôle de trafic maritime, il y a un contrôle qui est fait du navire tout au long de son voyage. Le navire doit se rapporter à des points d'appel précis, il doit donner des heures estimées pour chacun des points d'appel.

1070 Le navire est suivi, vous avez vu un peu, est suivi à l'aide d'une base de données qui permet d'avoir un suivi constant du navire, de sa cargaison, de sa vitesse, etc. Donc le navire est suivi à chaque point d'appel.

1075 Et durant le transit dans le système de communication de contrôle de trafic maritime, le navire est informé de différentes informations maritimes, le trafic existant aux alentours, les avis aux navigateurs, les avis à la navigation spécifique dont des travaux spécifiques ou les conditions de glace, les conditions météorologiques, etc. Donc le navire est suivi tout au long et supporté à l'aide d'informations pour connaître le trafic et les conditions locales.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080 Un suivi donc tout le temps, en temps réel.

**PAR M. MARTIN BLOUIN:**

1085 Oui. Et ça, c'est fait à l'aide de fréquences radio de travail, donc une écoute obligatoire de la part des marins qui doit être faite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090 Merci.

Alors monsieur Côté.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

1095 J'aurais la chance de commenter ça, mais je vais revenir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100 Le 22 janvier et les jours qui suivent. Alors votre deuxième question, monsieur Côté.

Merci monsieur Blouin.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

1105 Oui, pas mal dans le même contexte, vu que je suis un homme de métier sur l'eau.

Monsieur le Président, le quai d'Ultramar, la navigation est en ligne droite, à ma connaissance. Le futur site, lui, se retrouve près ou dans la zone d'un changement de route.

1110 Monsieur le Président, selon mes connaissances en navigation, si une panne de moteur ou de gouvernail se fait durant un changement de cap, le mouvement de dérive se fera en direction opposée au changement du cap initial.

1115 Ce qui revient à dire, que ce soit un navire descendant ou montant, la dérive se fera toujours en direction sud du fleuve et même, cette dérive sera accentuée si la marée est contre ce navire.

1120 Même avec un remorqueur près du quai ou du navire, je ne crois pas que la marge de manœuvre soit suffisante pour lui porter secours.

Ma question, est-ce que du point de vue maritime, à Transports Canada et Garde côtière...

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On aurait dû garder monsieur Blouin à côté de vous!

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

1130 Oui, c'est ça. Quelqu'un peut me dire, comme les commandants nous disent toujours, nous les marins, s'il est vrai qu'un changement de course dans les eaux à navigation restreinte, qu'il y a toujours une zone de risque plus élevé qu'au large des côtes, et cette zone est-elle quantifiée.

1135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. On va envoyer la question à monsieur Kelly également.

1140 Alors monsieur Boulianne, allez-y. Vous avez entendu la question?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1145 Je crois qu'on a déjà élaboré beaucoup là-dessus, à propos des mesures d'atténuation, je crois peut-être qu'il serait approprié d'inviter un pilote à expliquer comment est-ce qu'il passe au large et puis...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 On rentre dans les détails du métier, quoi.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Oui, c'est ça.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1160 Monsieur Blouin, avez-vous quelque chose à ajouter par rapport à la question de monsieur Côté.

**PAR M. MARTIN BLOUIN:**

1165 Non, c'est étudié à travers TERMPOL.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Approchez-vous.

1170 **PAR M. MARTIN BLOUIN:**

1175 C'est une préoccupation reconnue, et c'est grandement étudié à travers le comité TERMPOL, et puis je suis de l'avis de mon collègue, monsieur Boulianne, que c'est des termes maritimes, et puis on évalue.

L'important, c'est de mettre des mesures d'atténuation pour s'assurer que si ça arrive, la probabilité est diminuée et l'impact est diminué. Donc je pense qu'on pourrait laisser un pilote nous expliquer un peu les manœuvres.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à ajouter par rapport à la question, qui pourrait être éclairant.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1185

Autre que de refaire la présentation sur l'étude...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190

Non, sans faire la présentation, c'est déjà disponible.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1195

Et je crois que même si on regarde les recommandations de SIGTTO, SIGTTO ne recommande pas que le navire potentiellement abordeur fasse cap sur le quai, qui n'est pas le cas à Rabaska, et toutes les autres situations ont été simulées avec le simulateur, donc c'est pas des estimés ou des approximations, ça a été simulé avec le simulateur des pilotes, plusieurs simulations, différentes conditions de vent, de marée, de taille de navire, de vitesse de navire, de type de navire, soit les VLCC ou les porte-conteneurs.

1200

Mais revenons au fondamental de base, oui, je crois que le quai d'Ultramar est dans une section droite, mais le quai du port de Québec, où accoste le Queen Mary et les autres navires sont dans un tournant, et tous les navires qui font le tour, oui, à vitesse réduite, compte tenu qu'il y a un changement de pilote, mais passent, donc si je me rappelle bien, c'est cinq mille (5000) navires à sept mille (7000) navires, parce qu'il y en a d'autres qui arrivent de l'autre côté, mais disons les navires, annuellement, année après année, qui passent là, je dirais qu'il y a probablement – il faut considérer le risque pour les passagers du Queen Mary ou du Amsterdam qui sont à quai devant Québec, si le potentiel est si élevé que ça, parce que ces navires sont directement dans la course des autres navires qui arrivent en montant vers Québec.

1205

1210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Côté, vous allez avoir tout le temps pour commenter ça.

1215

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Oui. Monsieur le Président, j'ai demandé une question, moi, ce que je voulais savoir, comme les commandants nous disent, je veux savoir tout simplement si dans un changement de course, si dans les eaux restreintes, s'il y a une zone de risque plus élevé dans un changement de course, s'il y a une zone de risque élevé; qu'on me dise oui ou non.

1220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je crois que la réponse est oui, mais la réponse est également qu'il y a des mesures.

1225

Allez-y, monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1230

Je dirais, je référerais la question peut-être, vous avez annoncé un représentant des pilotes du Bas Saint-Laurent, soit monsieur Rhéaume ou soit monsieur Pelletier que vous avez nommé.

1235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça nous fait plaisir, on va envoyer votre question à monsieur Pelletier qui représente – il est ici, monsieur Pelletier?

1240

Bonsoir capitaine Pelletier.

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

1245

Bonsoir. La première question, si j'ai bien entendu, concernait les changements de course, si c'était plus risqué dans un changement de course.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

1250

S'il y a une zone de risque plus élevé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse étant oui ou non, c'est ça que vous voulez savoir.

1255

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260

Est-ce que vous voulez savoir oui ou non?

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

1265

Oui, s'il y a une zone plus élevée de risque.

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

1270 Bien, à chaque changement de course, c'est bien entendu qu'il y a un risque plus élevé;  
quand on change de course, il faut changer de course au bon moment, au bon endroit, donner la  
bonne course, le bon angle de base.

1275 Deuxièmement, à cet endroit-là, on ne gouverne jamais, pratiquement, sur le futur poste à  
quai, le futur terminal, mais dans la circonscription, il existe d'autres endroits où ça se passe à  
tous les jours.

1280 Effectivement, les deux mille cinq cents (2500) navires ou trois mille (3000) navires qui  
montent vers Québec, à Sainte-Pétronille, tous ces navires-là sont en changement de course de  
soixante degrés (60<sup>0</sup>) ou environ, et même plus, et tous ces navires-là gouvernent sur d'autres  
navires qui sont dans des postes à quai à Québec, tous sans exception.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1285 Donc la pratique est quotidienne.

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

Est quotidienne.

1290 Une fois qu'on est sur une course de cent quatre-vingt-quinze degrés (195<sup>0</sup>) dans le port  
de Québec, tous ces navires-là gouvernent sur le quai d'Ultramar, tous sans exception. Et puis  
avant d'arriver à Ultramar, il y a un changement de course qui s'effectue, pour passer au large du  
Foulon.

1295 Alors c'est une pratique qui est courante. Les mesures d'atténuation de risque, bien  
entendu, il y a un pilote à bord, et c'est ce qui fait en sorte que dans quatre-vingt-dix-neuf point  
neuf pour cent (99,9 %) des cas, dans la région canadienne, il y a pas d'accident maritime, pour  
cette raison.

1300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Merci beaucoup, monsieur Pelletier.

1305

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Je vais intervenir pour commenter.

1310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Absolument, on est là pour ça, on est là pour vous écouter, monsieur Côté.

1315 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Merci.

1320

---

**ISABELLE POULIOT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Claude Dupuis est là?

1325

Madame Isabelle Pouliot.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1330

Bonsoir monsieur le Président, les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

1335

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1340

Moi, c'est ça, j'aurais eu d'autres questions se rapportant à la santé, mais je ne les poserai pas puisqu'à chaque fois que je pose une question, les réponses qui m'ont été données sur la santé, c'est toujours peu d'impact ou...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345

Ah bien ça, comme je vous ai dit, on vous garantit la réponse, on vous garantit pas que ça vous satisfasse.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1350

Bien, c'est ça, ma première, j'ai trois (3) questions mais ma première, il y en a une qui a comme un sous-volet, tout dépendant la première, si on me répond oui ou non, l'autre question, elle va ensemble.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1355 Allez-y avec la question, on verra.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1360 Au plan international, j'aimerais qu'on me nomme d'autres terminaux méthaniers qui existent dans un fleuve étroit et glacé pendant plusieurs mois par année, comme l'est le fleuve Saint-Laurent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365 Étroit et glacé.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1370 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

1375 **PAR M. GLENN KELLY:**

Sur l'étroitesse, je crois qu'on l'a passée.

1380 Sur le glacé, il n'existe aucun autre terminal méthanier dans des eaux qui sont glacées l'hiver.

1385 Toutefois, les méthaniers qui vont venir à Rabaska seront conçus pour naviguer dans les eaux froides, c'est-à-dire qu'ils vont avoir une cote glace, telle que les pétroliers qui viennent chez Ultramar, donc une cote glace qui leur permet de faire face à la présence de glace.

Une cote glace ne veut pas dire que le navire est un navire brise-glace, mais qui peut maintenir une certaine vitesse dans la présence de certaines épaisseurs de glace.

1390 La coque, aussi, et le grade de métal, si je peux dire, de la coque va être différent, pour prendre en compte la plus basse température des eaux québécoises.

1395 Et il existe des recommandations très élaborées, dans des documents de Transports Canada et de la Garde côtière, pour la navigation en hiver ou en situation froide, et donc les navires devront être équipés spécialement pour venir à Rabaska.

Donc non, il n'existe pas d'autres sites en glace, si on peut dire ainsi, mais ça cause aucun problème particulier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1400

Juste pour comprendre le contexte, les approvisionnements d'Ultramar, je sais que vous n'êtes pas représentant d'Ultramar, mais les approvisionnements par pétroliers sont...

**PAR M. GLENN KELLY:**

1405

Ils sont à l'année longue, une centaine de navires. Les pétroliers Ultramar avaient une cote glace 1C, ils sont maintenant cotés 1A et donc, sont conçus eux aussi pour naviguer dans les eaux du fleuve Saint-Laurent.

1410

Cela dit, il y a d'autres méthaniers cotés cote glace pour aller au projet de Sakhaline en Russie, donc ce sera pas un nouveau navire, ça existe déjà.

1415

Et il y a des méthaniers qui vont en Alaska, une température ambiante froide et de l'eau relativement froide, qui sont aussi conçus pour naviguer dans les températures froides, mais pas en présence de glaces. Donc c'est pas un défi nouveau pour l'industrie, ça existe déjà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1420

Merci, madame Pouliot, d'avoir posé la question parce que c'est une question que la Commission va avoir à examiner de toute façon, et c'est préférable d'avoir la réponse pendant la séance qu'autrement.

1425

Alors je vais poser une question simple à certains ministères, en commençant par vous, monsieur St-Cyr.

1430

Entre un accident qui conduit à une situation de déversement de produits pétroliers liquides, hydrocarbures liquides versus un déversement de gaz naturel liquéfié, d'un point de vue sécurité, est-ce qu'il y a une différence de potentiels dommages, donc de sécurité publique, dans le chenal de navigation qui nous concerne.

Rapidement, pour vous. Si vous n'avez pas de réponse ou vous voulez revenir, ça nous fera plaisir aussi.

**PAR M. ROMAIN ST-CYR:**

1435

Non, j'avoue que j'ai pas l'expertise sur la question des bateaux comme ça. C'est plus au niveau fédéral, Transports Canada, Garde côtière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1440

On va arriver à monsieur Boulianne par l'autre boucle.

Alors monsieur Breton, côté Environnement, côté impacts environnementaux, côté conséquences, durabilité des conséquences, etc., accidents déversements de produits pétroliers liquides, hydrocarbures liquides versus échappements et déversements de gaz naturel liquide, du point de vue strictement des conséquences et de la durabilité des conséquences sur la qualité de l'environnement.

1445

**PAR M. LOUIS BRETON:**

1450

Oui, j'aimerais référer la question à mon collègue Robert Rice des urgences environnementales, qui est présent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455

Excellent.

Bonsoir monsieur, allez-y.

1460

**PAR M. ROBERT RICE:**

Alors les impacts sont plus graves et plus permanents sur des produits, des hydrocarbures liquides qu'avec le gaz naturel liquéfié.

1465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, la réponse est donnée.

Monsieur Michon, avez-vous quelque chose à ajouter? D'accord.

1470

Monsieur Boulianne, avez-vous quelque chose à ajouter.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

1475

J'ai pas vraiment rien à ajouter. C'est les impacts maritimes comme un autre navire. Au niveau de l'environnement, ça a été mentionné, il y a l'impact de la radiation qui est la durée, comme ça a été expliqué par le promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480

Côté Pêches et Océans, conséquences et durabilité de l'impact pour les zones de l'environnement qui relèvent de votre compétence.

**PAR M. YVES SIMPSON:**

1485

À première vue, je pense que pour ce qui est de Pêches et Océans, on rejoint l'opinion de la personne qui vient de parler d'Environnement Canada.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1490

Donc les déversements d'hydrocarbures liquides sont beaucoup plus graves. D'accord, merci.

Madame Pouliot, allez-y.

1495

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Bien, si on répondait non à ma première question, bien, la sous-question, c'était ça.

1500

Bien c'est ça, dans ma formation, en recherche, on m'a appris que la validité d'un outil est un critère primordial, afin d'être certain que l'outil mesure ce qu'il est supposé de mesurer. C'est dans le but d'avoir des conditions semblables à celles où les relations significatives ont été observées.

1505

Alors j'aimerais savoir si le simulateur de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent tient compte de tous les facteurs du fleuve, notamment la glace.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1510

Monsieur Pelletier, d'abord à vous, si vous avez une bonne expérience avec le simulateur.

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

1515

Tout d'abord, il faut mentionner que le simulateur qu'on possède est un simulateur de classe A, c'est-à-dire que c'est un simulateur des plus sophistiqués, entre autres pour faire des manœuvres fines à quai dans des ports ou cours d'eau étroits.

1520

Pour ce qui est de la glace, la modélisation de la glace en tant que telle est une chose qui est très difficile à faire, c'est-à-dire que les modèles, actuellement, ne sont pas disponibles

comme tels, sauf que dans les simulations qu'on a déjà faites, on peut simuler des forces externes sur la coque des navires pour simuler les forces que la glace a sur ce navire-là.

1525 Mais ce n'est pas quelque chose qui est fait "of the shelf", c'est quelque chose qu'il faut simuler disons maison.

Et ce qui n'a pas été fait dans le cas de Rabaska, je crois.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1530 Si je comprends bien, dans le fond, c'est que le simulateur fonctionne pas pour la glace, ça fait qu'on va servir de cobaye.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1535 Ça, c'est votre qualification de la réponse, vous pouvez le faire avec nous, on va avoir une discussion avec vous.

La réponse est donnée. Est-ce que c'est ça que vous voulez dire, monsieur Pelletier?

1540

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Il est pas modélisé avec la glace.

1545

**PAR M. SIMON PELLETTIER:**

1550 On n'a pas besoin de la glace. Pour les simulations qui ont été faites, la glace n'a pas été un facteur du tout pour les simulations, les simulations qui ont été faites n'ont été faites que pour valider des critères opérationnels d'accostage, d'amarrage et de départ de quai dans diverses situations, de courants, de nuit, de jour, ainsi de suite. Donc ça n'a pas été pris en compte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça circonscrit la qualité des simulateurs qu'on utilise.

1555

Monsieur Waaub, vous avez une question.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1560 En fait, dans ce cas-là, qu'est-ce qui est fait pour tenir compte de la glace, habituellement, dans les manœuvres de bateaux.

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

1565 Bien, puisque je dis qu'aujourd'hui, il y a pas un simulateur dans le monde qui peut le faire, donc tout ce qui est fait à l'heure actuelle, c'est l'expérience du marin qui est l'expérience usuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 La pratique.

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

1575 La pratique. À Ultramar, ça fait quand même depuis le début des années soixante-dix que c'est pratiqué, dans le golfe Saint-Laurent, depuis 1964, si ma mémoire est bonne, qu'il vient des bateaux.

1580 Donc c'est l'expérience cumulée, d'année après année, de dizaines de milliers de bateaux, année sur année, qui fait en sorte que...

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1585 Et est-ce qu'il y a des bateaux qui peuvent être pris dans les glaces, de cette taille-là, et dériver?

**PAR M. SIMON PELLETIER:**

1590 Dans des conditions extrêmes, je crois que tous les navires, incluant les brise-glace de la Garde côtière, peuvent être immobilisés dans les glaces.

Ceci étant dit, c'est des situations extrêmes, ça ne se voit pas à toutes les années.

1595 Mais c'est certain qu'un navire qui est plus lourd, qui a une inertie plus grande avec un mouvement, on parle d'un poids, comme les pétroliers d'Ultramar, de cent cinquante mille tonnes (150 000 t) plus le navire lui-même, c'est cent soixante-quinze mille tonnes (175 000 t) de déplacement qui se promène à vingt kilomètres-heure (20 km/h), vous imaginez l'inertie, alors je pense qu'il passe à peu près n'importe où.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Alors madame Pouliot, vous avez la réponse à la question concernant le simulateur.

1605

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Monsieur le Président, monsieur Blouin, de la Garde côtière, je crois qu'il aurait peut-être des clarifications à apporter à ce sujet-là.

1610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec plaisir.

1615

Monsieur Blouin, allez-y, approchez-vous.

**PAR M. MARTIN BLOUIN:**

Oui, OK. Je vais vous expliquer un petit peu, si vous me permettez, monsieur le Président, un petit peu le service des glaces et un peu comment ça fonctionne à partir du golfe Saint-Laurent jusqu'à la destination de Québec.

1620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y rapidement.

1625

**PAR M. MARTIN BLOUIN:**

OK. Donc bien sûr, il y a une surveillance des glaces qui est faite à l'aide d'aéronefs, que ce soit des avions dans le golfe, que ce soit des hélicoptères le long du fleuve Saint-Laurent, on utilise aussi des images radars, différents détecteurs senseurs, etc. C'est fait à l'aide des spécialistes des glaces du Service canadien des glaces d'Environnement Canada et aussi nos commandants de navires.

1630

La Garde côtière assure un réseau aussi de brise-glace de l'Est du Canada, pour assurer une fluidité du trafic. On a des niveaux de service, entre autres dans le fleuve Saint-Laurent, un navire devra être escorté à l'intérieur de cinq (5) heures, on atteint toujours nos niveaux de service, c'est pas une problématique, je vais vous expliquer comment.

1635

Dans le golfe Saint-Laurent, c'est des routes de glace qu'on conseille aux navigateurs. Donc la plupart des navires commerciaux, du genre utilisés par le promoteur, utilisent des aviseurs de glace, des aviseurs de glace qui ont des qualités, des qualifications et des habiletés qui leur permettent de bien comprendre les milieux, utiliser les renseignements fournis par la Garde côtière et Environnement Canada sur les glaces, utilisent aussi les routes de glace.

1640

1645

Les routes de glace sont faites en sorte que le chemin le plus court n'est pas toujours le plus direct, mais bien contourner les endroits de pression de glace. Si les pressions sont un petit

peu plus sévères, on envoie directement des brise-glace sur les lieux, pour assurer une fluidité locale, à des endroits spécifiques.

1650

Les routes de glace, on peut en tracer une cinquantaine, tout dépendamment des saisons, mais ça varie entre trente (30) et cinquante (50) routes de glace.

1655

Dans le secteur qui nous préoccupe un peu plus, dans la traverse nord, le pilote et le capitaine du navire doivent communiquer avec le centre des glaces à Québec; le centre des glaces, c'est un centre opérationnel qui fonctionne vingt-quatre-sept (24/7), donc vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24), sept (7) jours par semaine, pendant la période des glaces, de décembre jusqu'en avril.

1660

Le pilote, en communiquant avec le centre des glaces, va prendre les renseignements sur les conditions dans la traverse nord, et puis il faut dire que le point d'appel, c'est le point d'appel de l'île Blanche, c'est quelques milles en amont de Tadoussac, en amont de l'île Rouge, c'est à cinq heures-cinq heures et demi (5-5 ½) avant d'arriver au banc Brûlé, le banc Brûlé qu'on a indiqué dans une présentation précédente.

1665

Donc cinq heures et demi (5 ½) avant son arrivée dans le passage de traverse nord, va communiquer avec le centre des glaces, va prendre les renseignements sur les glaces, et c'est à ce moment-là que la décision va être prise pour obtenir ou demander l'escorte d'un brise-glace.

1670

Maintenant, si on regarde les conditions dans la traverse nord, c'est pas un endroit qu'il y a des conditions sévères. Les glaces ont tendance de prendre le chemin naturel qui est le chenal du côté sud, aller vers Montmagny, etc.

1675

La traverse nord, c'est un endroit qui est quand même assez clair de glaces, et puis pour donner un petit historique, dans les trois (3) dernières années, il y a eu trois (3) escortes de navires à cet endroit-là, c'était des escortes préventives. Une escorte, c'était une barge, donc un remorqueur qui tirait une barge que la saison a été étirée un peu plus, parce que c'est des unités qui naviguent pas dans les glaces habituellement, puis on a fait une escorte préventive, on a envoyé un brise-glace pour les suivre. Les deux (2) autres escortes, ça a été des navires avec des problèmes de propulsion.

1680

1685

Bien souvent, les navires qui ont pas l'habitude de venir au Canada peuvent avoir des problèmes de refroidissement de machines, monsieur Boulianne pourrait plus l'expliquer, donc ce qui fait en sorte qu'ils ont pas le maximum de puissance de navire, à cause de la surchauffe des moteurs, etc., donc en mesure préventive, dans le passage de traverse nord, on envoie un brise-glace.

1690

Mais ordinairement et puis historiquement, c'est pas un endroit qui nécessite une escorte de navire, spécialement d'un navire puissant comme on parle, même la majorité des navires qui empruntent le Saint-Laurent.

Et puis la connaissance du milieu, par tous les moyens qu'on a, fait en sorte que la décision va être prise, soit que le navire passera pas, si jamais les conditions deviendraient sévères, qu'on n'a jamais connues, ou on aurait une escorte avec des brise-glace spécialisés.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair, merci beaucoup, monsieur Blouin.

Vous avez une question, monsieur Waaub?

1700

Alors merci beaucoup, madame Pouliot.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1705

Ça, c'était ma sous-question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était la sous-question de la première?

1710

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Si on me répondait non à la première question.

1715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, à la condition. Allez-y.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1720

Ma deuxième question, j'aimerais qu'on m'explique de façon détaillée les mesures de sécurité appliquées au port de Boston, Everett, ou au Maine, bien, plus le Maine, les deux (2) dans le fond, qu'est-ce que les Américains appliquent comme mesures de sécurité quand un bateau rentre dans ces eaux-là.

1725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De façon détaillée, peut-être...

1730

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Avec les coûts, aussi, les coûts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1735

Monsieur Kelly, est-ce que vous pouvez répondre à la question.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1740

Oui, on amène la présentation, monsieur le Président.

Monsieur le Président, le port méthanier de Everett à Boston, on le voit à gauche ici. La ligne jaune dénote le trajet des méthaniers. Pour vous situer, l'aéroport de Logan est ici et le centre-ville de Boston est ici.

1745

Lorsqu'un méthanier arrive, il est rencontré par la Garde côtière au large, à droite de la photo, ici, rencontré par la Garde côtière pour une inspection du navire, et ensuite, il est pris sous escorte par la Garde côtière.

1750

Une fois dans le port de Boston, il y a un navire de la Garde côtière en avant et en arrière, qui escorte le navire, et il n'y a pas de trafic de permis autour du navire, ni en avant, ni en arrière. Il y a une escorte par hélicoptère aussi. L'escorte des navires de la Garde côtière, c'est des bateaux armés, et il y a de la police qui va au terminal d'Everett, au terminal lui-même, et de la police qui peut aller dans les parcs, ici.

1755

Lorsque le navire est arrivé à la hauteur du pont Tobin, on ferme le pont. Le navire est reculé sous le pont et accosté au terminal.

Donc grosso modo, c'est les mesures de sûreté mises en place.

1760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Savez-vous si ce processus était toujours là depuis la construction du terminal, c'était tout le temps comme ça.

1765

**PAR M. GLENN KELLY:**

Une partie du processus était toujours là, c'est-à-dire la fermeture du pont Tobin, pour des questions de gestion de trafic, parce que le navire, comme vous voyez ici, le pont Tobin, la clairance est quarante et un point cinq mètres (41,5 m), et les navires peuvent quasiment toucher le pont.

1770

Des mesures additionnelles ont été ajoutées après le 11 septembre 2001, notamment l'escorte armée, l'escorte hélicoptère, la police dans les parcs et la police qui va au terminal aussi.

1775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Voilà le tableau à Everett, Boston.

1780

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Et pour le port du Maine.

1785

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous de l'information équivalente.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1790

"Sea Island".

**PAR M. GLENN KELLY:**

1795

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quel port?

1800

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

"Sea Island". Je suis pas très bonne.

1805

**PAR M. GLENN KELLY:**

Si on pouvait l'épeler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810

Dans quel état?

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

1815

Au Maine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au Maine, un terminal au Maine, dans l'État du Maine.

1820 **PAR M. GLENN KELLY:**

Il n'y a pas de terminal méthanier, présentement.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Épelez le nom que vous avez au complet.

1830 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

"Sea Island".

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sea Island? Sea Island. Est-ce qu'il y a un terminal qui s'appelle comme ça?

1840 **PAR M. GLENN KELLY:**

Staten Island, il y a dans nos listes d'accidents Staten Island.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Épelez la chose lettre par lettre, au complet, devant vous.

1850 **PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Il y en a qui le disent mieux que moi, en arrière. C'est peut-être pas l'état que j'ai comme il faut.

1855 **PAR M. GLENN KELLY:**

Même le nom, Sea Island, ça me dit rien pour un terminal. Il y a Cove Point, Elba Island en Georgie, Lake Charles en Louisiane.

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui pourrait nous dire à quoi pense madame Pouliot?

On va arrêter la discussion. J'aimerais, au besoin, si c'est nécessaire on y reviendra, si on a un nom exact qui correspond à un endroit reconnaissable.

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Je vais rechercher.

1865

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, madame Pouliot.

1870

---

**LISE THIBAUT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875

Alors j'invite madame Odile Carrier-Bilodeau, s'il vous plaît. Est-ce que madame Bilodeau est là?

Monsieur Michel Arseneault.

1880

Monsieur Jean-Claude Lespérance est déjà passé.

Alors madame Lise Thibault. Bonsoir madame Thibault.

1885

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Bonsoir messieurs.

Alors ma première question, un petit préambule. Monsieur Kelly a parlé hier du lien clients-pourvoyeur entre Gaz de France et l'Algérie, on sait que Sonatrach, la compagnie gazière algérienne, a maintenant des liens d'affaires avec Gazprom, l'entreprise gazière nationale russe. On peut donc supposer que du gaz russe transitera par l'Algérie pour prendre la route de l'Amérique.

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas nécessairement!

1895

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Pas nécessairement.

1900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1905            Peut-être, mais pas nécessairement.

                Continuez!

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

1910            J'imagine que le lien d'affaires entre la Russie et l'Algérie, ce sera pas pour des échanges d'employés ou de secrétaires seulement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915            Peut-être des équipements, peut-être l'achat d'équipements.

                En fait, continuez la question.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

1920            Advenant que! Alors ma question, en plus des GES émis par le transport et la liquéfaction du gaz, j'aimerais que le promoteur nous donne le total des émissions de GES émises sur tout le trajet du pipeline, à partir du lieu d'extraction du gaz en Russie jusqu'au terminal de liquéfaction de Skikda en Algérie, d'où partirait éventuellement le GNL pour l'Amérique, le GNL provenant de la Russie.

1925            Ça, c'est dans le but d'avoir une comparaison entre le transport par pipeline de l'Alberta jusqu'au Québec et celui de la Russie.

1930            **PAR LE PRÉSIDENT:**

                Oui. Monsieur Kelly.

1935            **PAR M. GLENN KELLY:**

                Monsieur le Président, à ma connaissance, il y a pas de pipeline ou de gazoduc entre la Russie et l'Algérie...

1940            **PAR Mme LISE THIBAUT:**

                Pas encore.

**PAR M. GLENN KELLY:**

1945

... donc on peut pas l'envoyer par Internet.

Les deux (2) terminaux, les usines de liquéfaction prévues en Russie sont à Stockman et dans la mer Baltique, qui ne sont pas près du tout de l'Algérie.

1950

En ce qui concerne ces deux (2) sites de liquéfaction, il y en a aucun qui est construit, et on n'a pas les détails où Gazprom va prendre les réserves pour alimenter ses terminaux. Mais comme vous le savez, ils ont des réserves considérables, en Russie.

1955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, la question, selon l'information qui est disponible à nous, la seule façon pour qu'un gaz provienne de la Russie, arrive à Alger d'abord ou un site de Sonatrach, ce serait par livraison de gaz naturel liquéfié.

1960

Alors que du gaz naturel liquéfié parte de la Russie pour passer à travers tout le trajet méditerranéen pour aller à Sonatrach, pour par la suite – c'est-à-dire cette boucle n'est pas dans les plans d'affaires que nous avons vus.

1965

**PAR M. GLENN KELLY:**

La distance de navigation serait pas mal plus longue, je verrais mal...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1970

Qu'il y a un avantage quelconque à ça?

**PAR M. GLENN KELLY:**

1975

Qu'il y aurait un avantage à faire ça.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

1980

Je vais retrouver mes notes, moi je parlais de transport par pipeline, d'un projet de pipeline qui acheminerait ce gaz-là vers l'Algérie. Mais je vais retrouver mes notes, j'en reparlerai au mois de janvier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985

À notre connaissance, il y a aucun pipeline qui passe de la Russie, traverser la Méditerranée comme ça.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Pas actuellement.

1990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y!

1995

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Alors ma deuxième question. Lors de la visite du site, ce matin, monsieur Kelly nous a démontré que la conduite cryogénique devrait passer sous la route nationale 132, advenant Rabaska. La SIGTTO recommande pour sa part de situer ce genre d'installation loin des voies publiques.

2000

Ma question, le promoteur peut-il nous donner d'autres exemples, ailleurs dans le monde, où des conduites cryogéniques traversent sous une voie publique nationale, avec un achalandage comparable à la route 132.

2005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette question a été posée lors de la visite, et j'ai demandé à madame Thibault de la reposer pour les fins de la transcription de la séance; et si elle n'avait pas été là, j'allais reposer la question.

2010

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

J'aurais dû passer à une autre, à ce moment-là!

2015

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez un talent absolument incroyable!

2020

D'accord, monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, on a déjà répondu à cette question, on cherche les réponses, et au même moment, je vais amener une diapo sur la ligne cryogénique.

2025

Donc vous allez avoir à l'écran, ici, l'installation des conduites de déchargement, ces deux (2) lignes vont être installées dans un caisson en béton de cinq point quatre mètres (5,4 m) de large et trois mètres (3 m) en hauteur.

2030

L'atmosphère dans le caisson en béton, le caisson va partir du terminal jusqu'environ à mi-falaise en bordure de l'eau, la couverture minimale va être de deux mètres (2 m) par-dessus le caisson, et à certains endroits, plus que deux mètres (2 m).

2035

L'atmosphère entre les conduites et le caisson va être balayée à l'azote, donc ça va être cent pour cent (100 %) azote en tout temps, l'azote injecté au terminal et qui va sortir près de la rive, et cette atmosphère va être suivie et contrôlée. Donc s'il y a présence d'oxygène ou d'air, ça veut dire qu'il y a un entraînement d'air en quelque part, ou s'il y a présence de gaz naturel dans notre azote, ça veut dire qu'il y a une fuite en quelque part.

2040

Donc on a des moyens de contrôle pour savoir qu'est-ce qui se passe dans le caisson comme tel.

2045

Et donc, c'est dans ce caisson, à une profondeur, sous la route 132, que vont passer les lignes de déchargement.

Donc je vérifie avec monsieur Denoux, voir si on a trouvé les références aux autres sites qu'on a donnés.

2050

Donc vous voyez à l'écran le terminal d'Huelva en Espagne, la ligne de déchargement sous la route, dans un caniveau en béton, et on donne aussi le service de la route, donc c'est une route de desserte du port industriel, l'accès en est gardienné. À Huelva, en Espagne, passage sous la route dans un caniveau en béton, la route est ouverte au trafic de la zone industrielle.

2055

Terminal de Barcelone, en Espagne, passage de la ligne de déchargement au-dessus de la route, sur un râtelier métallique. C'est la route de desserte du port industriel, l'accès en est contrôlé.

2060

Everett, aux États-Unis, le passage de la ligne de déchargement au-dessus de la route, sur un râtelier mécanique; jusqu'à tout récemment, c'était une route publique, donc le public passait sous les lignes de déchargement.

2065

Le terminal de Sines, au Portugal, la ligne de déchargement passe sous une route, une voie ferrée, et sous un convoyeur de charbon. Ces croisements sont dans des zones qui ne sont pas accessibles au public, mais ils sont cependant sans contrôle d'accès, qui sont accessibles mais qui ne sont pas publics.

2070

Le terminal d'Isle of Grain au Royaume-Uni, le passage de la ligne de déchargement sous une route publique.

2075 L'usine de liquéfaction, c'est pas un terminal méthanier mais c'est des lignes quand même qui transportent du GNL, l'usine de liquéfaction de Bejaïa, je m'excuse, en Algérie, passage de la ligne de déchargement ou de chargement, excusez, sur la route, sur un râtelier métallique; c'est la route de desserte du port industriel et l'accès en est contrôlé.

2080 L'usine de Bintulu, en Indonésie, passage de la ligne de chargement sur râtelier, parallèle aux tuyauteries d'eau de mer sur trois kilomètres (3 km) et des lignes cryogéniques enterrées sur presque la totalité de leur longueur.

Il y a, au terminal de Cove Point, au Maryland, où la ligne est sous-marine sur deux point quatre kilomètres (2,4 km).

2085 Et au terminal de Ogishima, dans la baie de Tokyo, il y a un tunnel de deux kilomètres (2 km). Dans les deux (2) cas, c'est pas relié, l'apponement, aux installations terrestres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2090 Merci monsieur Kelly.

Madame Thibault.

**PAR Mme LISE THIBAULT:**

2095 Ça aurait été plus simple de répondre, non, il y a rien de comparable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2100 Ça, on va écouter le raisonnement également.

**PAR Mme LISE THIBAULT:**

Merci beaucoup.

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Thibault.

2110 Oui, monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2115 Concernant justement à la fois les tunnels qu'on a vus sur le terrain pour les rivières ou ce genre de tunnels là, est-ce que vous avez une technologie de surveillance de type analyse visuelle par robot ou des choses comme ça, qui sont inclus, ou c'est uniquement des senseurs.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2120 Il va y avoir des senseurs, un, l'utilisation de la fibre optique, deux, des "strange gate", pour voir s'il y a un stress ou une contrainte inhabituelle dans le matériel des lignes. Et ensuite, un contrôle en continu de l'atmosphère. Mais rien...

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2125 Donc vous faites pas d'analyse visuelle, comme on fait pour des canalisations d'eau ou des choses comme ça.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2130 Ah, on va faire une analyse visuelle, parce qu'on peut purger, soit entrer sous masque, parce qu'il va y avoir des accès, et donc définitivement, on va avoir une analyse visuelle périodique.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2135 Pour le cryogénique?

**PAR M. GLENN KELLY:**

2140 Pour le cryogénique, exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2145 Et pour les rivières, pour la rivière Etchemin, etc., pour un gazoduc.

**PAR M. GLENN KELLY:**

2150 Pour les gazoducs, c'est une autre technologie, on met un piston racleur ou ce qu'on appelle un cochon intelligent dans la conduite, et cette conduite peut détecter de la corrosion interne ou externe de la paroi du gazoduc.

Et c'est fait à une fréquence, je vais juste vérifier la fréquence et vous revenir, c'est variable, mais ça peut être aux cinq (5) ans.

2155 Donc on effectue quand même la surveillance électronique aux cinq (5) ans, et  
annuellement, on marche l'emprise du gazoduc. Et à toutes les semaines ou deux (2) semaines,  
il y a surveillance aérienne ou un passage aérien par hélicoptère, au-dessus du gazoduc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160 D'accord, merci.

---

**DENIS BERNIER**

2165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Denis Bernier. Je commence à vous reconnaître, on commence à se connaître  
très très bien.

2170

Bonsoir monsieur Bernier.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

2175 Deux (2) questions, vous m'excuserez, deux (2) questions concernant la sécurité.

L'International Maritime Organisation a instauré, selon ce que j'ai pu voir, le code ISPS,  
International Ship and Port Security, au lendemain des événements du 11 septembre.

2180

Je me pose la question, est-ce que ça s'applique à un port comme le quai.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme le port méthanier.

2185

**PAR M. DENIS BERNIER:**

Vous m'excuserez, c'est peut-être des questions qui ont été posées, mais comme on peut  
pas être partout!

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

2195

Monsieur Kelly, allez-y, vous avez entendu la question?

**PAR M. GLENN KELLY:**

2200 Oui, définitivement, le code ISPS va s'appliquer. Je vais demander à monsieur Denoux de faire deux-trois (2-3) "slides" sur le code ISPS.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2205 Monsieur Denoux, allez-y.

**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

2210 Donc rapidement, sur le code ISPS, donc c'est effectivement un code qui est intégré à la convention qu'on appelle SOLAS, "Safety of Live at Sea", donc de l'Organisation maritime internationale, c'est un code, je dis le titre français complet, Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, donc il s'applique aux navires, donc navires à passagers internationaux, navires commerciaux, mais aussi aux installations portuaires recevant ces navires. Donc c'est important de voir que le code s'applique à la fois aux navires et aux installations portuaires.

2215 Donc les principales règles de ce code, ça consiste en un plan de sûreté, un plan de sûreté à la fois pour les deux (2) composantes, plan de sûreté du navire et plan de sûreté du port, donc des installations portuaires.

2220 Donc dans ce plan de sûreté, on détaille un certain nombre de mesures, notamment les nominations qui sont détaillées ici sur ce visuel, nominations d'officiers de sûreté, une évaluation des risques liés à la sûreté, la délivrance de certificats internationaux de sûreté du navire, des déclarations de sûreté.

2225 Comme la personne de la Garde côtière l'a dit, l'arrivée d'un méthanier comme d'autres navires, ça se prévoit et ça se planifie, et il y a une composante sûreté dans cette planification du voyage d'un méthanier, et puis une description de tous les équipements de sûreté, à la fois à bord du navire mais aussi les équipements de sûreté – quand je dis "sûreté", c'est par un contrôle d'accès et autres – pour les installations portuaires.

2230 Donc c'est un code qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, qui est évidemment appliqué au Canada au travers du Règlement sur la sûreté du transport maritime, et qui va un peu au-delà de ce qu'exige, de façon stricte, l'OMI, puisqu'il s'applique à tous les navires d'une jauge brute égale ou supérieure à cent (100) tonneaux. Il s'applique aussi aux navires remorquant des barges, et puis évidemment, aux installations maritimes et aux ports desservis par ces navires.

2235 Donc pour répondre, oui, les installations maritimes du terminal de Rabaska et les navires méthaniers sont assujettis à cette réglementation.

2240           Donc on a parlé du niveau MARSEC, je veux pas revenir là-dessus, qui donne un peu l'état entre une situation normale, donc MARSEC 1, et sauf erreur de ma part, le port de Québec a toujours resté en MARSEC 1 depuis l'instauration des règles ISPS, et puis MARSEC 2 ou 3, lorsque le degré de menace a pu être plus sévère.

2245           Donc pour le terminal Rabaska, nous avons rédigé un plan préliminaire de sécurité portuaire qui répond au code ISPS et aux exigences de Transports Canada, qui est basé aussi sur une norme sur la planification des mesures et interventions d'urgence, et qui contient un certain nombre de données qui ont été envoyées, sous leur forme préliminaire, à Transports Canada.

2250           Et ce plan est pour l'ensemble du terminal et des installations portuaires du terminal méthanier.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

2255           Est-ce que ce plan est disponible.

**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

2260           Par nature, c'est un plan confidentiel, donc le plan n'est pas disponible.

              Par contre, nous pouvons déposer le courrier de Transports Canada qui statue sur, on va dire...

2265           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Sur le contenu...

**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

2270           Sur le contenu du plan et son adéquation aux exigences.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2275           Ça vous satisfait, la réponse de Transports Canada?

**PAR M. DENIS BERNIER:**

              Oui, oui.

2280           Est-ce que c'est aussi quand le navire est en approche ou c'est juste quand il est à quai.

**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

2285 Le code ISPS s'applique aussi au navire lorsqu'il navigue, non pas uniquement lorsqu'il est en approche ou à quai.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2290 Alors on va recevoir la réponse de Transports Canada, et j'imagine que monsieur Boulianne n'a pas d'objection.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

2295 On parle de la lettre, c'est correct.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, très bien. Et voilà.

2300

Alors votre deuxième question, monsieur Bernier, allez-y.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

2305 Toujours dans le domaine de la sécurité, j'ai bien écouté les présentations de Santé publique, et étant dans la région de Lévis depuis plusieurs années, j'aimerais savoir si la Santé publique pourrait m'indiquer, la même chose qu'elle a fait pour Rabaska, la grandeur du rayon qu'on aurait avec un feu chez Ultramar, avec cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), qu'est-ce que ça représente comme superficie.

2310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la question, s'il y a un feu qui se déclare à Ultramar, ce serait quoi le rayon pour un critère de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>).

2315

Question hypothétique qui présume absolument rien sur la qualité de gestion de la raffinerie d'Ultramar.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

2320

Non, mais on m'a dit qu'il y avait déjà eu des scénarios.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2325 Oui, hier, le chef, je pense que c'est le chef des Services incendies de la Ville de Lévis qui a commenté justement les scénarios concernant Ultramar. De mémoire, je crois qu'il a mentionné que ces scénarios-là n'étaient pas encore publics, dans le sens qu'ils étaient pas rendus encore à la phase de communication de risque.

2330 Là-dessus, je sais pas si j'ai un collègue de Sécurité publique qui pourrait le mentionner, de mémoire je n'ai pas le chiffre, il faudrait que je vérifie dans nos dossiers. Parce que nous, étant donné qu'on est membre du CMMI, on prend part, on a connaissance des scénarios alternatifs, on parle de scénarios alternatifs dans ce cas-là.

2335 Par contre, il faudrait que je vérifie auprès de la compagnie si je peux rendre l'information disponible, étant donné que c'est une information qui appartient encore à la compagnie Ultramar.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2340 On comprend ça. D'accord.

Monsieur Breton, votre collègue de Sécurité est toujours dans la salle?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2345 Monsieur Rice, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350 Je l'invite à venir, il y a une question qui se rapporte à la question de monsieur Bernier, concernant Ultramar; qu'on la règle tout de suite.

2355 Alors rebonsoir, monsieur. Si je vous pose une question côté expertise en matière de sécurité industrielle se rapportant aux impacts environnementaux, et si vous avez à comparer le site de l'éventuel projet en question de réservoirs, ligne cryogénique, jetée, gaz naturel liquéfié versus la raffinerie Ultramar, avec la capacité qui lui est propre, c'est quoi le niveau de complexité relative, côté strictement sécurité industrielle, complexité de gestion, de prise en charge et d'encadrement.

2360 **PAR M. ROBERT RICE:**

Bien, si on regarde par rapport au GNL et ce qui se retrouve dans une raffinerie, un, c'est pas le même produit, deux, tout dépend, selon la question de monsieur, si on regarde la radiation par rapport à un réservoir d'essence, c'est une chose, si on parle réservoir de brut, de "bunker",  
2365 ça va donner une autre distance.

Et comme disait monsieur Arbour tantôt, je participe aussi au CMMI de Lévis, donc on a vu les distances, que ce soit de la raffinerie de Lévis, et je participe aussi dans l'est de Montréal au CMMI de Montréal-Est, les distances d'impact sont variables selon le type de produit, selon aussi...

2370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, pardonnez-moi, je parlais pas des conséquences du feu déclaré, je parle de la gestion du point de vue de sécurité industrielle du site, avec toutes ses caractéristiques.

2375

Est-ce que la comparaison pourrait se faire, est-ce que c'est moins complexe, plus complexe, moins simple, plus simple.

**PAR M. ROBERT RICE:**

2380

Je crois que c'est plus complexe dans une raffinerie, parce que, un, il y a plusieurs produits, deux, il y a beaucoup de confinements possibles.

2385

Dans un entreposage de GNL, le confinement est impossible ou presque, donc le risque d'explosion peut pas se faire, alors que dans une raffinerie, on l'a vu ailleurs, il y a des risques d'explosion qui sont là, qui sont plus présents, à cause justement de la complexité du site, du nombre de structures, du nombre de tuyauteries.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2390

Donc la prise en charge correcte d'une raffinerie, du point de vue de sécurité industrielle, est plus complexe.

**PAR M. ROBERT RICE:**

2395

C'est beaucoup plus complexe qu'un site, je pense, d'entreposage de GNL, ah oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2400

C'est ça la question, merci.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

2405

Merci monsieur Samak.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bernier, ça fait plaisir.

**GISÈLE LAMOUREUX**

2410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard Tremblay, s'il vous plaît.

2415

Madame Gisèle Lamoureux.

Bonsoir madame Lamoureux.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2420

Bonsoir. Alors ma première question, ça concerne évidemment les plantes rares sur le littoral.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425

Histoire de fidélité! Allez-y.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2430

Alors on va avoir la construction de, je sais pas comment appeler ça, un quai en enrochement, une plate-forme en enrochement, donc c'est comme un quai. On sait que généralement, ces structures-là, c'est des choses fixes, je parle pas de la passerelle sur pilotis, mais ce qui est relié à la terre, qui est dans la zone qui me concerne, pas moi mais les plantes rares.

2435

J'ai pas vu, dans le rapport, nulle part...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2440

Dans l'étude d'impact?

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2445

Dans l'étude d'impact, oui, j'ai pas vu qu'on avait étudié l'effet de cette plate-forme là sur la sédimentation ou l'érosion des berges sur une distance qu'il faudrait évaluer, je sais pas jusqu'où.

2450

C'est défendu en général de faire des murs de béton ou des choses comme ça, maintenant; avant on faisait ça mais maintenant, c'est défendu parce que ça a justement une influence, on fait un mur de béton, ça va provoquer de l'érosion ailleurs ou de la sédimentation ailleurs.

2455 En quelque part dans le rapport, on dit qu'il y aurait pas d'impact de sédimentation dans l'infralittoral, dans le médiolittoral, mais on parle pas du haut littoral. Et mes espèces se situent, elles sont pas à moi, excusez, nos espèces rares se situent dans le littoral supérieur, dans la zone d'équinoxe.

Mais est-ce qu'il va y avoir un apport sédimentaire important là-dessus, ou de l'érosion, je l'ai pas vu, je voudrais simplement savoir si ça l'a été fait ou si ça se fera.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2465 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470 On va prendre la question après à monsieur Michon, pour voir s'il a des choses à ajouter là-dessus.

Monsieur Kelly.

2475 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je vais demander à monsieur Comtois de traiter la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480

Monsieur Comtois.

**PAR M. YVES COMTOIS:**

2485 J'aimerais montrer à la Commission, on parle ici de ce qu'on appelle, nous, la plate-forme riveraine, ici, si je comprends bien et donc, l'effet de cette plate-forme là, étant donné qu'elle est, bien sûr, comme l'a dit l'intervenante, très haute, se fait sentir uniquement à marée haute.

2490 Et cet impact-là est quand même marginal par rapport à la jetée d'Hydro-Québec qui est ici, compte tenu de son ampleur et de son avancée dans le fleuve, et la jetée d'Hydro-Québec a quand même eu un effet qui a été de créer un marais, ici, intertidal, qui a d'ailleurs maintenant une valeur très intéressante au niveau faunique.

Mais on s'attend pas à avoir d'effets ici, au niveau de la sédimentation.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors juste pour que la salle comprenne, la jetée d'Hydro-Québec a créé une nouvelle situation sédimentaire qui a créé un environnement qui est considéré maintenant intéressant du point de vue halieutique?

2500

**PAR M. YVES COMTOIS:**

Absolument, et beaucoup plus intéressant que le milieu qu'on retrouve ici actuellement.

2505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors que votre intervention, hélas, n'a pas l'envergure qui pourrait produire un phénomène semblable.

2510 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Je dirais quand même pas hélas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515

D'accord. Mais l'information est donnée, d'accord.

Avez-vous d'autre chose à ajouter à propos de ça?

2520 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Non, je crois qu'on a répondu à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525

Par rapport aux effets, des deux (2) côtés, est-ce qu'il y a d'autres effets que pourraient avoir d'éventuels impacts négatifs sur les plantes fragiles ou rares.

**PAR M. YVES COMTOIS:**

2530

Non, comme je l'ai expliqué plus tôt cette semaine, la jetée elle-même, ici, est composée de pieux qui sont distants de quarante-cinq mètres (45 m) les uns des autres, et on a dit un peu plus tôt cet après-midi qu'il y avait trois cent cinquante (350) pieux à la jetée, la majorité des pieux sont concentrés ici, à l'appontement, pour accueillir le méthanier.

2535

La jetée ou le pont sur chevalet qui relie la structure riveraine, ici, est constitué de beaucoup moins de pieux, et qui sont distancés de quarante-cinq mètres (45 m) les uns des autres, ce qui fait que ça ne crée pas vraiment de contrainte hydraulique...

2540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Favorable à une sédimentation.

2545 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Une sédimentation ou une modification du régime sédimentaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2550 Monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2555 En fait, s'il y a eu modification du milieu pour la jetée d'Hydro-Québec, des pylônes, on peut penser, enfin dans la caractérisation des inventaires biologiques, on s'intéresse à la diversité et à la rareté, qui sont deux (2) composantes différentes évidemment, donc si le milieu est modifié, il peut très bien être modifié en diversité mais avoir rasé les espèces rares qui y étaient au prix d'une diversité peut-être supérieure.

2560 Donc j'ai l'impression qu'on devrait peut-être clarifier ou pouvez-vous clarifier cette question-là du changement de milieu éventuel qui aurait lieu à l'infrastructure qui vous concerne, puisque les plantes rares dont on parle ici sont très localisées, et sur des faibles amplitudes, donc est-ce qu'il y aurait des risques de perdre ces plantes rares, même si on gagnait en diversité d'autre chose d'un autre milieu qui pourrait y être.

2565

Et je voudrais avoir l'avis d'Environnement Canada là-dessus, aussi.

**PAR M. YVES COMTOIS:**

2570 Comme expliqué dans l'étude d'impact, tout le secteur ici, où on a recensé des prairies humides sont propices à l'implantation de plantes rares, il y a sept (7) espèces de plantes à statut particulier qui ont été recensées.

2575 Ce qu'on indique aussi, c'est que dans le secteur d'implantation des travaux, on n'en a pas recensé. Mais comme on a aussi dit lors des audiences, il s'agit pour la plupart de plantes herbacées, le fait qu'on les trouve pas une année veut pas dire qu'on n'en retrouvera pas l'année d'après. Et c'est donc pourquoi on a considéré qu'il y avait une perte d'habitat potentielle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2580

Monsieur Breton, avez-vous autre chose à ajouter à propos de ça.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2585

Oui, j'aimerais amener une particularité. C'est que la plante qu'on parle ici, c'est la gentiane de Victorin, cette plante apparaît sur la liste des espèces en péril du Canada.

Depuis 2003, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur les espèces en péril, et c'est une loi très complexe, étant donné que parfois...

2590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très complexe en quel sens.

2595

**PAR M. LOUIS BRETON:**

C'est que, bon, on veut protéger les espèces sauvages au Canada, mais il y a toute la question de juridiction.

2600

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2605

Et les plantes sont de la juridiction provinciale, mais la plante se retrouve sur une liste fédérale. Et donc, selon le statut des espèces, ici on a une espèce menacée, la loi adresse des interdictions de base. Étant donné qu'on est sur terres publiques ou privées du Québec, les interdictions visées par la loi ne s'appliquent pas au Québec.

2610

Mais il y a une disposition de la Loi sur les espèces en péril qui s'appelle un filet de sécurité, si la province ou le gouvernement territorial n'avait pas en place de mesures suffisantes pour assurer la protection, et si la plante est également couverte du côté provincial, donc il y a pas de problème.

2615

Cependant, il y a un article de la Loi sur les espèces en péril qui adresse les autorités responsables, donc dans le contexte de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les autorités responsables sont tenues de procéder à l'évaluation des impacts de la plante qui est listée, et de s'assurer que les mesures d'atténuation sont en accord avec les plans de rétablissement pour les espèces.

2620

À ma connaissance, je ne sais pas si le plan de rétablissement pour cette espèce, à quel état il est, je pense pas qu'il a été déposé, je sais même pas s'il est à l'état de première version mais...

2625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va tout de suite clarifier la question, et vous reprenez votre réponse.

2630

Monsieur Kelly, est-ce qu'il y a un plan de rétablissement – vous parlez d'un plan de rétablissement qui devrait être élaboré dans le cadre du projet?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2635

Non, non, non, excusez-moi! C'est que pour établir la liste des espèces de la loi canadienne, il y a le COSEPAC, c'est le COSEPAC en fin de compte qui détermine le statut et après ça, le gouvernement, le ministre de l'Environnement fédéral inclut des espèces à la liste, et il y a des obligations selon le statut des espèces.

2640

Les espèces en voie de disparition et les espèces menacées doivent faire l'objet d'un plan de rétablissement, et c'est un comité, généralement, qui est composé des fédéraux, des provinces et aussi des universitaires, des académiques qui fixent les plans de rétablissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645

Est-ce que c'est possible, avant de passer la parole à monsieur Michon, parce que la question maintenant revient au Québec par la voie de la constitution, est-ce que ce plan de rétablissement concernant les espèces susceptibles d'être affectées, qui concernent madame Lamoureux, voulez-vous vérifier si un tel plan de rétablissement existe. Et si c'est le cas, si les mesures ou les caractérisations que l'initiateur du projet propose ou a qualifiées, l'inventaire, etc., sont satisfaisants.

2650

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2655

Je vais faire la vérification.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660

Merci.

Alors monsieur Michon, pour ce qui est de la question côté Québec.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2665 Je peux peut-être faire la même vérification de mon côté, au niveau d'un tel plan de rétablissement pour la gentiane.

2670 Ce que j'ajouterais en fait, c'est peut-être plus, il faut le prendre comme une impression plutôt générale, à cette étape-ci, sur la base de discussions que j'ai eues avec l'ingénieur, au niveau de la conception du quai...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2675 Quel ingénieur?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2680 Un ingénieur de chez nous, du centre d'expertise hydrique, madame Patricia Clavet, qui a émis une opinion verbale à l'effet que la jetée ne devrait pas poser un problème au niveau de la sédimentation, compte tenu que c'est une jetée faite sur des pieux.

2685 Ceci dit, pour les plantes, effectivement, dans l'étude d'impact, on mentionne la présence de deux (2) espèces plus préoccupantes; malgré qu'elles ne sont pas touchées, il pourrait être question effectivement de perte d'habitat potentielle.

Il faut mentionner aussi que la sédimentation comme telle, dans une description de milieu humide, de façon générale encore, c'est la sédimentation qui favorise l'implantation ou, si on veut, la pousse d'une végétation qui est à la base de la description d'un milieu humide.

2690 Alors de là, évidemment, l'effet positif qu'on a observé, si on veut, à la jetée d'Hydro-Québec.

2695 Alors l'analyse va être faite en conséquence, voir si effectivement, on n'a pas un effet négatif sur ces plantes-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors on va attendre l'information.

2700 Ça aurait été un comble, monsieur Kelly, d'ajouter à vos soucis un plan de rétablissement! Je vois que vous êtes soulagé.

Madame Lamoureux, vous avez quelque chose à dire?

2705 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Simplement m'assurer que j'ai bien compris qu'il y avait eu formation d'un marais intertidal, c'est un marais intertidal vous avez dit, près du pilier d'Hydro-Québec.

2710 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Il est qualifié ici de médiolittoral sur la carte.

2715 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Et est-ce que vous êtes certain que ce marais-là n'existait pas avant. Je veux dire, c'est tout un marais intertidal à la grandeur.

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Comtois.

**PAR M. YVES COMTOIS:**

2725 Je pourrais pas vous dire s'il était là avant la jetée, mais compte tenu de sa localisation et de sa forme, nos biologistes étaient d'avis que c'était lié à l'installation de la jetée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2730 Donc c'est un avis d'experts, et il y a certainement d'autres experts qui pourraient contredire ça, comme vous le savez bien.

Alors votre deuxième question, madame Lamoureux.

2735 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Merci. Simplement préciser peut-être à monsieur Michon que je ne parlais pas de la jetée sur pilotis.

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est le côté rapproché de la terre, ça c'est clair.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2745

J'avais compris que c'était la partie remblayée qui pourrait être considérée comme une perte, beaucoup plus que chacun des pieux, finalement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2750           Allez-y avec votre deuxième question.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2755           L'autre question, ça concerne une plante rare, une espèce susceptible d'être désignée, la platanthère à gorge frangée, qu'on retrouve le long du gazoduc, dans différentes tourbières.

              Dans les premières questions, vous savez, c'est première série de questions, deuxième série de questions, etc....

2760           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Dans les avis ministériels, vous voulez dire?

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2765           Oui. J'ai vu qu'il y avait, dans le rapport, quelque chose comme deux cent quatre-vingt-un (281) spécimens, autour de ça, de platanthères à gorge frangée, qui étaient dans le chemin, quoi, il fallait comme s'en débarrasser. Bon!

2770           Par la suite, il y a eu une modification du tracé, je sais pas si c'est à cause de ça ou autre raison, peu importe, et là il en reste une trentaine à déplacer. On nous dit qu'on va les transplanter.

2775           Je crois pas que ce soit une mesure satisfaisante, généralement, pour le ministère de l'Environnement. Ce sera à eux de le dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2780           On va poser la question.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

              Entendu.

2785           Maintenant, on nous dit qu'on va s'assurer que ce soit bien transplanté, on affirme que c'est facile à transplanter parce qu'il y a pas beaucoup de racines. Je comprends, c'est beaucoup plus facile de prendre une petite herbacée et de la transplanter que de prendre un érable à sucre, entendu. Mais c'est pas ça qu'il est question.

2790 La réussite de la transplantation! Ce sont des orchidacées, les orchidacées sont toujours  
très difficiles à transplanter, elles ont des conditions qu'on ne connaît à peu près pas.  
2795 Simplement celles qu'on connaît par exemple très bien, les cyripèdes, ça leur prend un  
champignon qui va mycoriser pour la germination, un deuxième champignon qui va mycoriser  
pour la croissance et ainsi de suite, et la plante va fleurir au bout de quinze (15) ans, bon, à partir  
d'une graine.

Alors c'est une biologie très complexe. Ce ne sont pas des pissenlits, on transplante pas  
ça comme des marguerites!

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà, c'est clair.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2805 On va assurer un suivi sur cinq (5) ans. Mais qu'est-ce qui arrive si les plantes crèvent,  
comme c'est ma prédiction pessimiste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810 Moi personnellement, je trouverais ça très très très triste, compte tenu de la complexité  
de vie de ces orchidacées.

2815 Alors on va poser la question. D'abord l'inventaire a baissé de trois cent quelques à  
trente quelques par quel moyen.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je vais demander à monsieur Claude Veilleux, agronome, à venir...

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les mesures de transplantation qui assurent un maximum de possibilité de  
rétablissement et d'enracinement nouveau, durable.

2825 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

2830 Oui bonsoir. Effectivement, au tout début, lors des inventaires, on avait relevé deux cent  
quatre-vingt-un (281) individus, et à ce moment-là, on a procédé à une modification de tracé,  
après avoir parlé au propriétaire, parce qu'on a été dans la mesure de déplacer d'une largeur  
d'emprise, pour être en mesure de sauver les deux cent cinquante (250), ces deux cent  
cinquante (250) plantes-là.

2835 Il reste effectivement trente et un (31) individus qui sont répartis, je dirais, dans deux (2) ou trois (3) endroits très localisés. Et ce qui est prévu d'abord, c'est de caractériser le milieu correctement, comme madame disait, au niveau du sol, au niveau de l'habitat, etc., et de façon dont on procède, de façon générale, c'est qu'on va les transplanter tout près, dans un milieu comparable.

2840 Donc il faut voir que l'emprise a vingt-trois mètres (23 m) de large, ces individus-là se situent à l'intérieur du vingt-trois mètres (23 m), ils peuvent être déplacés juste en bordure, en bordure où l'habitat est très comparable à ce qu'on retrouve actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845 Donc la communauté floristique est pratiquement la même, qualité de sol comparable, etc.

**PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

2850 Exactement.

2855 Par la suite, effectivement, il y a un suivi normalement qui est fait, qui est préparé en collaboration avec le MDDEP, pour s'assurer que tout est correct. Et par la suite, le suivi se fait pendant cinq (5) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2860 Monsieur Michon, est-ce que cette approche vous convient, comme ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2865 En tant que spécialiste, non. C'est-à-dire en tant que non-spécialiste, personnellement je pourrais pas endosser, évidemment à cette étape-ci, la façon, ce qu'on a proposé.

Cependant, actuellement, on a jugé acceptable, c'est-à-dire du côté de la Direction du patrimoine écologique, la transplantation est le moyen qu'on a choisi.

2870 Je devrai retourner quand même auprès de ces personnes-là pour m'assurer qu'effectivement, pour cette espèce particulière là, cette approche-là qui est quand même le dernier recours, quand on parle de transplantation, on en convient, si ça demeure acceptable absolument, pour cette espèce-là en particulier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2875

Entendu.

La Commission compte sur vous, madame Lamoureux, malgré vos prévisions tout à fait sombres que les pauvres vont crever, on n'espère pas que ça crève, alors si vous avez d'autres propositions, mesures qui permettraient d'avoir une meilleure surveillance, etc., meilleures conditions de transplantation, observations, ce serait très important pour nous que vous le partagiez avec nous; le cas échéant, la Commission pourrait formuler certains avis, en fonction de l'information disponible et de votre expérience.

2880

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2885

Merci. Simplement m'assurer que les trente (30) qui restent, c'était pas possible de changer le gazoduc de place.

2890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand même, on a réduit ça de dix (10) fois. En fait, je veux pas nécessairement, "second guess", comme on dit en anglais, je n'arrive jamais à trouver le terme français, le travail fait par les gens réputés de bonne foi.

2895

Alors j'imagine que c'était le nombre de plantes irréductibles, et on va voir par la suite s'il y avait d'autres possibilités. Alors voilà.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2900

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2905

On attend vos conseils à la deuxième partie.

**PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2910

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Lamoureux.

2915

On va prendre une pause et on reprend dans quinze (15) minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE  
JEAN GOSSELIN**

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous invite à prendre place, s'il vous plaît, on reprend.

2925 Alors j'aimerais d'abord, monsieur Gosselin est sur la liste, alors je vais attendre, peut-être qu'on va arriver à l'appeler et comme ça, on reprend la question adressée au docteur Paquet qui est avec nous maintenant, urgentologue, à propos de la prise en charge au cas où il y a un accident.

2930 Monsieur Richard Tremblay, s'il vous plaît. Monsieur Tremblay est dans la salle?

Monsieur Gosselin, Jean Gosselin. Vous voyez comme le hasard est le meilleur organisateur des choses, parfois.

2935 Bonsoir monsieur Gosselin. Alors on a le docteur Paquet dans la salle.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2940 Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Oui, la conjoncture des astres, désastre, oui, allons-y!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945 D'abord, j'aimerais inviter le docteur Paquet à venir, étant donné qu'il y avait une question de monsieur Gosselin hier.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2950 Monsieur le Président, si vous me permettez, pour faciliter le travail au docteur Paquet, je dois vous faire une petite confidence, c'est que le scénario que j'ai avancé hier, en fait c'est une présentation qui a été faite lors du Colloque de traumatologie 2006, et c'était sur un scénario en fait d'urgence, dont j'ai ici le document, c'est "Rabaska explose, opération Démétane". Ce sont des collègues du docteur Paquet...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2955 Qui ont fait la présentation?

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2960 Oui, qui sont des urgentologues à l'Hôtel-Dieu de Lévis. On parle ici, c'est peut-être pas pertinent...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2965 Alors ce sont des urgentologues qui ont imaginé un tel incident.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2970 Oui, et il y avait même une morgue en fait sur la glace de l'aréna de Lévis de prévue. Alors c'est vraiment prévu dans tous les détails. Je suis pas familier avec ce type de choses là mais...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2975 C'est rassurant que tous les corps sociaux se préoccupent...

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2980 Excusez-moi, les frigories, peut-être, c'est peut-être ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2985 Allez-y! Alors docteur Paquet, vous avez besoin qu'on repose la question où vous connaissez la question.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

2990 Bien, on pourrait la reposer juste pour lancer...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Allez-y, monsieur Gosselin, avec votre question, scénario et la question.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

2995 Est-ce que vous voulez que je refasse un petit scénario, le court scénario? En fait, c'était un feu sur la plate-forme de déchargement du port méthanier, le navire méthanier est en feu, il y a en fait les marins qui sont calcinés sur le bateau, et ce que ça fait – c'est une simulation, donc ici, on a des acteurs en jeu, il faut comprendre.

3000

Vous avez vingt (20) acteurs qui souffrent, en fait qui sont des grands brûlés, vous avez vingt (20) autres acteurs qui sont ce qu'on appelle des codes rouges, donc des gens qui souffrent, polytraumatisés avec des brûlures à divers degrés, et aussi d'autres acteurs qui sont sans blessure apparente, il y en a une vingtaine d'autres.

3005

Donc essentiellement, le but de mon questionnement, docteur Paquet, en fait vous me permettez, ça va être plus facile, le but de mon questionnement, c'est de comprendre quelle serait la capacité d'accueil...

3010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une prise en charge.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

3015

Prendre en charge ces gens, et comment l'Hôtel-Dieu de Lévis – en fait, je le nomme coordonnateur de l'urgence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3020

D'accord, la question est claire.

Docteur Paquet, allez-y!

3025

Monsieur Kelly, oui.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3030

Est-ce qu'on pourrait demander, juste pour participer à la séance, docteur Marcel Boucher, qui est urgentologue aussi, de venir se joindre en avant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3035

Avec plaisir! Docteur Boucher, approchez-vous de la table de l'initiateur du projet.

Alors monsieur Paquet, allez-y.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3040

Oui, bonjour. Alors je vais me présenter en premier, je suis le docteur François Paquet, je suis spécialiste en médecine d'urgence depuis quinze (15) ans. Je suis coordonnateur des mesures d'urgence pour la région Chaudière-Appalaches depuis dix (10) ans.

3045 Je suis aussi, présentement, comme médecin conseil au ministère de la Santé et puis je coordonne tout le volet de l'organisation des soins et services pour la pandémie de l'influenza. Donc les mesures d'urgence, c'est mon dada.

3050 Si on répond premièrement à la question, pour comprendre d'où viennent aussi les scénarios, les scénarios, évidemment, on les développe pour se donner des scénarios pour les travailler et être capable de se donner, aussi, pour les gens terrains, qu'est-ce qui est à la mode, et puis ces temps-ci, bien, c'est la pandémie d'influenza.

3055 Il y a eu évidemment, il y a quelques années, d'autres scénarios, il va y avoir Dawson pour les prochains mois, et là, on parle évidemment d'un scénario possible parce que c'est à la mode.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3060 Ce serait inquiétant autrement.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3065 Bien voilà, c'est sûr. Et c'est comme ça qu'on peut aussi motiver les troupes pour être capable de travailler terrain; vous connaissez la situation des urgences, alors il faut être capable de travailler dans un contexte où non seulement il faut préparer les troupes mais il faut aussi donner les signaux pour pouvoir travailler.

3070 Donc comment ça fonctionne dans les mesures d'urgence, au Québec, chaque établissement du réseau de la santé, on parle surtout des hôpitaux mais chaque établissement "at large", ont un plan des mesures d'urgence. C'est obligatoire, et c'est pas seulement un volet incendie ou évacuation, il y a, depuis 99, des sections qui sont relatives à chacun des établissements, exemple appel à la bombe, un établissement, ça peut être inondation, et chaque établissement doit faire, dans son réseau, ce qu'on appelle maintenant les CSS, une évaluation de la problématique qu'il peut y avoir dans son territoire et d'adopter son plan des mesures d'urgence en conséquence.

3080 En gros, ce que ça donne finalement, pour une urgence, exemple pour la pandémie d'influenza, l'arrivée massive, beaucoup de monde qui sont malades, dans un scénario de sinistre autre, qui peut être par exemple ça ou autre chose, un problème d'incendie, Saint-Michel-de-Bellechasse, l'accident ou autres, c'est l'arrivée massive de blessés.

3085 Alors même si une des questions, qui pourrait être, oui mais on est déjà débordé et on est déjà en situation de débordement des urgences, on est très bien préparé pour ça, et c'est sûr que la définition numéro 1 d'un sinistre, c'est qu'on dépasse les capacités normales du réseau, et il faut se donner des outils pour pouvoir répondre.

3090 Alors prenons le scénario de l'arrivée de beaucoup de monde blessé en même temps, première étape, c'est de déclencher l'événement, d'avoir un signal qui nous dit qu'il se passe quelque chose. Ça se passe par les ambulances, ça se passe par le 9-1-1, ça se passe par la coordination des ambulances, et ça se passe par l'avis, entre autres à moi-même et aussi à l'établissement ou les établissements qui auraient à recevoir les gens blessés ou malades, peu importe la situation. Donc ça, c'est la première étape.

3095 La deuxième étape, évidemment, c'est que les gens présents soient capables de déclencher quelque chose; et dans la situation présente, c'est le cahier des mesures d'urgence. C'est souvent un cahier rouge.

3100 Alors là-dedans, il y a toutes les procédures, avec l'identification, pour chaque personne, ce qu'ils ont à faire, de la secrétaire, de la commis, de l'infirmière-chef, du médecin, chacun a une étape et des choses à faire.

3105 Par exemple pour l'Hôtel-Dieu de Lévis spécifiquement, ce qui nous permet de bien répondre à ces genres de situations là, l'urgence a, exemple, six (6) infirmières, quatre (4) médecins, trois (3) préposés, bien, quand il arrive cinquante (50) personnes à la fois, comme des exemples que je vais vous donner, bien, il y a pour deux-trois (2-3) heures où la situation arrive, une infirmière par étage qui va descendre, une commis qui va descendre, un préposé qui va descendre et des médecins supplémentaires. Ça fait que pendant l'heure ou les deux (2) heures, on peut avoir quarante-cinquante-soixante (40-50-60) personnes supplémentaires, qui vont répondre à ça.

3110 Est-ce qu'on l'a déjà testé, souvent, malheureusement. Exemple, Saint-Michel-de-Bellechasse, exemple, autres incidents aussi.

3115 Et dernièrement, l'exemple, le H<sub>2</sub>S, le sulfure d'hydrogène qu'il y a eu à Place Kennedy, on a eu, sur deux (2) heures, soixante (60) personnes qui sont arrivées dont plusieurs en ambulance.

3120 Alors l'arrivée massive de blessés et de gens malades, c'est pas du nouveau, et puis c'est un peu la réponse qu'on a à faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3125 D'accord. Je vais vous poser une question directe, c'est quoi votre capacité de prise en charge des personnes affectées, malades, ou blessées ou brûlées, arrivées par les ambulances, capacité de prise en charge correcte; est-ce que c'est vingt (20) personnes, trente (30), quarante (40), cinquante (50).

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3130 La réponse, ça dépend, on va ouvrir une petite parenthèse sur les triages. Évidemment, sur les lieux, lorsqu'il y a beaucoup de monde...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3135 Je parle de brûlés, par exemple, sérieux.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3140 C'est ça, on peut pas les transporter tout le monde en même temps, OK. Alors c'est sûr qu'il y a un triage à faire, initial.

3145 Première question, c'est, tous ceux qui sont capables de marcher, venez nous voir, donc les gens en général pas trop malades, et évidemment, ces gens-là, on va les diriger pas à des endroits où ils vont avoir à donner des soins vraiment très spécifiques et très aigus, on va les envoyer, exemple, dans un centre hospitalier un petit peu plus loin, pour être capable de soigner les gens très malades le plus près possible. Ça, c'est déjà prévu, c'est les verts.

3150 Les jaunes, rouges, à ce moment-là les gens plus malades, à ce moment-là vont être transportés en ambulance, et la capacité, c'est facile, dix-vingt-trente (10-20-30), dans un hôpital comme le nôtre, facilement. Et quand je dis dix-vingt-trente (10-20-30), c'est que ça dépend du type de blessure.

3155 Or, avec la coordination, si on voit qu'il y a vraiment des gens très très malades en même temps, c'est facile pour nous, maintenant, surtout dans notre région, on a un avantage dans Chaudière-Appalaches, on a maintenant une unité de coordination dans notre centre hospitalier qui a une infirmière vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24), sept sur sept (7/7), qui permet de suivre tout ce qui se passe dans l'ambulance en temps réel, incluant le monitoring.

3160 On est la première région à le faire et ça, c'est intéressant parce que ça nous permet de facilement voir, pendant le transport, ce qui se passe et de réorienter les gens, supposons qu'il y a un débordement important, à d'autres centres hospitaliers.

3165 On en a quatre (4) dans la région, il y a Québec qui peut facilement répondre à ça aussi, si on a un débordement vraiment critique; comme c'est prévu aussi pour la région de Québec, qu'on est en support nous aussi, pour exemple un accident d'avion du côté de la rive nord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3170 Et deuxième question, et j'aimerais passer par la suite au docteur Boucher pour chercher votre réaction, avec la permission de monsieur Kelly, la simulation à laquelle monsieur Gosselin a

fait référence, la présentation, c'est une question de prévoyance, donc ce n'est qu'un déclencheur de mis en œuvre de scénario, mais ça n'a pas pour but de crédibiliser une probabilité plus élevée ou moins élevée que tel site ou tel site représente un danger pour le public.

3175

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

En effet.

3180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que j'ai bien compris ça.

3185

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

C'est très important de comprendre ça, parce que dans la région, on pouvait penser exemple aux choses probables, un accident de voiture, on peut faire le tour de toutes les situations, mais c'est jamais celle qu'on pense qui arrive, premièrement, et peut-être que c'est une autre qui va arriver aussi.

3190

Le sulfure d'hydrogène, exemple, personne a jamais entendu parler de ça, c'est des genres de choses comme ça. Ça fait que c'est un scénario qui est, de toute façon, pour se préparer à l'arrivée massive de blessés. C'est ça le but, peu importe le scénario qu'on prend.

3195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et comme j'ai dit tout à l'heure, ce serait inquiétant autrement.

3200

Monsieur Kelly maintenant, docteur Boucher, vos réactions par rapport à ce que le docteur Paquet vient de présenter.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

3205

Alors ça me fait plaisir, monsieur le Président. Je suis Marcel Boucher, je suis un spécialiste en médecine d'urgence aussi, j'ai fait carrière en médecine préhospitalière et en médecine de catastrophe.

3210

J'ai été l'auteur du volet "Santé physique" du plan de mesures d'urgence du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans les années quatre-vingt-dix.

Alors j'aimerais simplement confirmer que tout ce que dit mon collègue, le docteur Paquet, est tout à fait exact. Suite aux efforts de planification que nous avons faits, une équipe de personnes, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, on a monté un

3215 programme de formation, et des standards de triage et d'opération pour le préhospitalier, des plans de mesures d'urgence dans chaque région.

3220 Et Chaudière-Appalaches exerce un leadership dans ce domaine-là depuis plusieurs années. La même chose au niveau de la région de Québec, des gens que j'ai côtoyés, que je côtoie encore, et des présentations comme celles au Colloque de traumatologie de l'Enfant-Jésus, j'y ai participé, mes ambulanciers d'Urgences-santé, j'étais directeur médical à Urgences-santé depuis six (6) ans.

3225 Donc je dois confirmer que la région se prépare depuis longtemps, s'exerce depuis longtemps, et sa capacité de coordination avec le préhospitalier est impressionnante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3230 Je vais vous poser, je reviendrai à vous, monsieur Gosselin, pour la deuxième question, une question comme je l'ai posée d'ailleurs dans un autre contexte à monsieur Rice par rapport à la sécurité industrielle, si on prend la région avec ses infrastructures médicales, et si on prend le projet proposé advenant son autorisation, il vient ajouter un delta de possibilités d'accidents, etc.

3235 L'ajout qui lui est propre, et la caractérisation étant faite des probabilités, est-ce que cet ajout pourrait être absorbé par la capacité collective de prise en charge médicale première ligne par les établissements qui sont à distance près du site, ou est-ce que j'ajout vient taxer trop votre capacité de prise en charge première ligne correctement.

D'abord, docteur Paquet, allez-y.

3240 **PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3245 Oui, pour la première ligne, bien, ça relève toujours en disant qu'on a un préparatif qui est général et évidemment que lorsqu'on parle de l'analyse du risque, ça en est un supplémentaire, bien, comme un accident, on pourrait évaluer que la 20 est un point majeur, et évidemment que cette nouvelle situation-là va demander une analyse pour dire, bon, à quoi on s'attend, s'il y a des blessés, brûlés probablement.

3250 Notre réseau première, deuxième ligne, ça je pense que dans la région, il y a pas vraiment de problème, on est capable de facilement collaborer avec ça.

Et aussi, l'autre avantage, comme le docteur Boucher le disait, c'est qu'on a maintenant une bonne coordination aussi, au Québec, par rapport à ça. Alors si une région est débordée, c'est évidemment un support de l'autre région adjacente ou plus loin qui va prendre en charge.

3255 Pour la deuxième et troisième lignes, bien là, c'est les collaborations justement interrégionales qui sont en route.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Docteur Boucher.

3260

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Alors simplement un complément pour dire qu'effectivement, la région de Québec, en plus, a un rôle suprarégional, donc le Centre des grands brûlés de l'Enfant-Jésus et le Centre de traumatologie tertiaire de l'Enfant-Jésus desservent non seulement la région de Chaudière-Appalaches et la région de Québec, mais tout l'Est du Québec en fait en permanence.

3265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3270

Monsieur Waaub, vous avez une question.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Bien, j'imagine que le scénario va être déposé pour la Commission.

3275

Quand on fait des scénarios, justement, en mesures d'urgence, on essaie d'identifier les maillons faibles, on pourrait dire, de la chaîne de décisions et les éléments de sensibilité.

3280

Alors sans avoir lu votre présentation au Colloque de traumatologie, pouvez-vous nous éclairer un petit peu sur le type de sensibilité auquel il faut être particulièrement alerte, et qui pourrait intéresser la Commission.

3285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est adressée à qui?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

À monsieur Paquet ou à monsieur Gosselin.

3290

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Bien, les types de sensibilités, je pense que si on réfère – on parlait hier du type de risque, quand on va en analyse de risque, je suis pas un spécialiste loin de là, mais on peut aller avec le scénario des conséquences.

3295

3300 Et je pense à l'incendie de Chapais, lorsqu'il y a eu l'incendie de Chapais, de mémoire il y avait presque une quarantaine de personnes qui sont décédées parce qu'on n'était pas capable de leur porter soins, c'était des grands brûlés.

3305 Et dans la région ici, il faut regarder aussi cette capacité-là versus, selon moi, versus ce qu'on est capable de s'offrir comme parc industriel à risque, parce que c'est des risques de niveau 4. Et quelle est cette capacité-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3310 On a renversé...

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

3315 Oui, je la renverse, la problématique, si vous permettez, monsieur le Président. Parce que si on a dix (10) places pour des grands brûlés à l'Enfant-Jésus, et qu'on transfère à Montréal, à l'Hôtel-Dieu où il y a dix (10) places aussi, et si on a trente (30) grands brûlés, c'est sûr que la probabilité est faible, mais est-ce qu'on doit pas se préparer au pire.

Donc est-ce qu'on est suffisamment...

3320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, vous avez tout à fait raison, mais c'est juste qu'on n'a pas la coutume de poser la question à la personne qui pose la question.

3325 **PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Je m'excuse, vous me regardiez!

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous allez nous parler de ça sans doute à la deuxième partie de l'audience, et vous avez une deuxième question à poser.

3335 Alors rapidement, j'aimerais diriger la question de monsieur Waaub à monsieur Paquet et, au besoin, au docteur Boucher.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3340 Évidemment, quand on parle de supranational pour les grands brûlés, c'est les grands brûlés, donc les brûlures premier, deuxième degrés, certaines parties du troisième degré, tant

que ça touche pas à des particularités, comme visage, mains ou une grande superficie, vont pas évidemment là, à ce moment-là pour éviter justement de surcharger notre service suprarégional.

3345 De fait, la première, deuxième ligne doit se faire dans les milieux régionaux, et c'est ce qui se passe dans notre région aussi.

3350 C'est sûr que dans la situation où il y aurait beaucoup de monde, en effet, il faut penser aussi à une coordination suprarégionale, autant Montréal que Québec, et lorsqu'on parle de nouveaux scénarios avec une probabilité supplémentaire, bien, il faut évaluer au Québec, ce sera à voir plus tard, le genre de capacité qu'il faut se donner.

Mais ça, c'est normal, comme dans n'importe quel scénario, comme la pandémie nous a amenés à faire des grosses réévaluations, aussi. C'est l'analyse du risque.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Docteur Boucher, quelque chose à ajouter?

3360 **PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Tout simplement que bon, évidemment, moi je suis pas placé pour évaluer la capacité de lits à Québec, mais comme vous dites, on répartit les victimes dans un grand nombre d'hôpitaux, et seulement les cas ayant besoin de soins surspécialisés sont dans les lits grands brûlés.

3365 L'autre chose, c'est qu'il faut pas comparer des événements, j'ai été coroner aussi, et l'événement de Chapais, je le connais bien, et évidemment, des personnes qui meurent calcinées dans un endroit confiné, et qui sont exposées aux flammes, c'est pas du tout les scénarios auxquels on peut s'attendre dans la problématique dont on discute ici.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le contexte est différent, d'accord.

Monsieur Gosselin, allez-y.

3375

Avez-vous une question?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

3380 J'avais peut-être la question, souvent on identifie les délais de réaction, et ici, on a beaucoup abordé la capacité de traitement, mais un autre élément sensible auquel j'ai déjà vu ça, c'est les délais de réaction.

Est-ce qu'en ce qui concerne le délai de réaction, tout est au point.

3385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À qui on adresse la question, encore?

3390

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Aux médecins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3395

Docteur Paquet, OK.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3400

Évidemment, la réponse est toujours le plus rapidement possible. C'est sûr que lorsqu'il y a encore un sinistre où on est dans un dépassement des capacités normales, là on a le processus de mise en branle. En général, c'est quelques minutes.

3405

La première ambulance sur les lieux agit comme coordination, alors elle reste là, elle s'assure que l'évaluation du nombre de personnes – c'est toujours, au début, prendre l'état de situation – donc elle prend l'état de situation, combien de personnes.

3410

Elle fait le lien avec la coordination, on a une centrale de coordination des ambulances dans la région, et c'est par là qu'on dit combien d'ambulances devraient être dirigées sur les lieux, est-ce qu'on a besoin d'ambulances supplémentaires, d'équipes supplémentaires.

3415

Et on peut avoir aussi une équipe médicale, dans la région de Québec, qui peut se diriger directement sur les lieux pour aider au triage, médecins, infirmières et matériel. Ça, c'est l'autre raison supplémentaire.

3420

Alors en général, c'est sûr que ça se fait pas en une minute, mais je vous dirais qu'en dix (10) minutes, c'est sûr qu'il y a une ambulance sur les lieux, et le processus de triage est en route.

Et ce qui est nouveau maintenant, comme je vous disais, depuis un an, tant mieux, on a une unité de coordination aussi, clinique, en plus d'ambulancière, pour être capable de mieux évaluer la problématique terrain.

3425

Mais on s'entend que c'est un sinistre, alors c'est sûr qu'il y a jamais rien d'idéal, il y a toujours des bogues sur le terrain, parce que c'est jamais la situation qu'on a prévue exactement, peu importe le scénario qu'on a envisagé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci docteur Paquet.

3430

Oui, docteur Boucher.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Excusez-moi, je vais juste ajouter un détail ici, c'est que tous les pompiers du Québec, maintenant, sont formés premiers répondants, et le temps de réponse est plus dans le quatre (4) à six (6) minutes, et les premiers secours respiratoires, de réanimation, stabilisation des fractures, donc c'est une force de frappe très nombreuse maintenant, et extrêmement rapide, et c'est vraiment la première ligne d'intervention santé pour les années qui viennent.

3435

3440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Entendu.

3445

Monsieur Gosselin, votre deuxième question.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Oui, je vais utiliser ma deuxième question, en fait on a beaucoup discuté, au cours du BAPE, ça a été très technique, on n'a pas tellement touché au corps humain, mais il a été question, dans les isocontours de cinq kilowatts (5 kW), en fait lorsqu'une personne est exposée avec des vêtements, bon, on suggérait de porter des vêtements pour se protéger jusqu'à un certain point.

3450

3455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Normalement, le port des vêtements est habituel!

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

3460

Oui, oui, ça je comprends. Mais on suggérait le port de vêtements comme façon de se protéger.

Je me demandais, étant donné qu'on a des médecins ici, c'est est-ce que si ces vêtements-là prennent feu ou quoi que ce soit, est-ce que c'est vraiment une protection.

3465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Habituel mais pas obligatoire, quand même, il faut le dire.

3470 Alors docteur Paquet.

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3475 Je veux juste bien comprendre la question, on parle de vêtements, quoi, pour les intervenants, pour les gens sur les lieux, les gens qui travaillent?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3480 Non, pour le public, ou pour des citoyens ou pour des ouvriers, des travailleurs.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

3485 Bien, soit dit en passant, les travailleurs sont pas inclus, j'ai pas compris en tout cas que les travailleurs du terminal méthanier étaient touchés dans ces mesures de protection là particulières.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3490 Il y a une prise en charge côté santé-sécurité du travail, qui fait partie intégrante de leur plan.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

3495 Oui, sûrement, mais quand on a des vêtements qui sont synthétiques...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors votre question concerne le public?

3500 **PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Oui, oui, oui, c'est le public. Est-ce que c'est une mesure de protection

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505 Alors des personnes habillées, dans un rayon d'isocontours ou exposées à un rayonnement thermique de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), est-ce que niveau de rayonnement pourrait commencer à brûler les vêtements, de telle sorte que les vêtements deviennent une source de...

3510

**PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

3515 Là, vraiment, il y a une partie de la question qui est partie Santé publique, analyse du  
risque, ça, on pourra laisser la Santé publique répondre à ça, parce qu'il y a vraiment une étude  
là-dessus, parce que chaque vêtement, chaque type de vêtement, la distance, concentration,  
etc., vont faire changer si le vêtement peut s'allumer, brûler ou autre, sans rentrer dans les  
détails.

3520 Mais écoutez, est-ce qu'on va dire à ce moment-là que la population, à partir du 1<sup>er</sup>  
janvier 2006, devrait changer les vêtements qu'ils portent, je pense pas que c'est ça la réponse  
qu'il faut vraiment viser.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3525 Je pense qu'il y a une mauvaise compréhension.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3530 Est-ce que le docteur Raj est encore ici?

**PAR M. GLENN KELLY:**

Non, le docteur Raj a dû quitter.

3535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), ça ne peut pas mettre en feu des  
vêtements?

3540 **PAR M. GLENN KELLY:**

3545 Non, non, la mise à feu de vêtements, c'est autour de douze point cinq kilowatts par  
mètre carré (12,5 kW/m<sup>2</sup>), on parle d'une distance de l'événement de trois cent trente mètres  
(330 m). On a encore deux cents mètres (200 m) pour atteindre la rive. Je vous rappelle que la  
première maison est située à un niveau de rayonnement thermique de trois kilowatts par mètre  
carré (3 kW/m<sup>2</sup>).

3550 Donc il y a pas de vêtements spéciaux. D'ailleurs, dans le rapport qu'on va déposer,  
quand on peut le déposer, et le vidéo, on va voir que la dame mannequin, parce qu'il y a eu le  
docteur Raj et de mannequins qui sont habillés avec des chemises en coton, des pantalons en  
coton, donc c'est pas des vêtements hors la norme.

Et je suis d'accord avec vous, à ce que je sache, on se promène normalement habillé un peu.

3555

Et donc, les niveaux de rayonnement thermique sont loin des niveaux requis pour porter atteinte aux vêtements et enflammer les vêtements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3560

Pour que le vêtement même devienne la source de danger.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3565

Exactement.

Et peut-être le docteur Boucher pourrait parler de son expérience sur des événements de feu, ou de feu de nappe, et voir s'il a vu des cas où le rayonnement thermique a blessé...

3570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, on va recevoir l'information et on écoute le docteur Boucher, allez-y.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

3575

Alors encore une fois, comme urgentologue et ancien coroner, ce qui cause la mortalité des personnes dans les accidents d'incendies ou d'explosions, ou de matières dangereuses, pour les gens qui sont proches de l'accident, c'est l'onde de choc avec les fractures du crâne, les blessures au thorax et aux organes vitaux qui peuvent survenir par l'onde de choc.

3580

Suite à ça, il y a aussi les gens qui sont exposés aux flammes, évidemment, qui ont des brûlures deuxième et troisième degrés, sur des surfaces importantes.

3585

Il y a ceux qui respirent aussi des gaz brûlants, dont les voies respiratoires sont brûlées, des gens qui respirent dans un endroit confiné le monoxyde de carbone et les autres substances toxiques de la combustion.

3590

Donc ce qu'on a, nous, dans les salles d'urgence et dans les unités de grands brûlés, ce ne sont pas des gens qui ont eu une exposition à du rayonnement thermique à distance, ce sont des gens qui ont été relativement gravement touchés des effets directs des accidents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3595

Merci.

Alors ça dispose de votre deuxième question, monsieur Gosselin.

Docteur Paquet, vous avez quelque chose à ajouter?

3600 **PAR M. FRANÇOIS PAQUET:**

Oui, juste pour terminer aussi ce qui avait été dit, principalement pour le monoxyde de carbone, qui est une des principales problématiques qui peut arriver aussi dans un incendie, même s'il y a pas un contact direct, le traitement, c'est entre autres l'oxygénothérapie, il y a une chambre à Montréal, l'autre est à Lévis. Et on couvre tout l'Est du Québec, à partir de la région de Trois-Rivières, tout l'Est incluant le Nord du Québec.

Alors c'est bien situé aussi, par rapport au niveau de traitement. Et l'autre est à Montréal.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup, docteur Paquet. Vous allez rester avec nous un peu, au cas où il y a d'autres questions.

3615 Monsieur Gosselin, merci beaucoup.

---

**JEAN-PAUL BLAIS**

3620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Jean-Paul Blais, il est dans la salle avec nous?

3625 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Monsieur le Président, juste pour vous mentionner que le docteur Pierre Auger devrait être avec nous demain soir, donc la question justement concernant les effets du rayonnement thermique, du côté Santé publique, va pouvoir être mieux répondu.

3630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il y a des questions qui touchent la question, très bien.

3635 Monsieur Blais, bonsoir.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Bonsoir les Commissaires.

3640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

3645

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Évidemment, j'ai assisté à presque la totalité des audiences, et la question que je vais poser, c'est pas tout à fait une vraie question parce que je connais d'avance la réponse, mais cette prémisse-là, je veux la lire quand même, mais elle compte pas comme une question, OK?

3650

Alors dans le journal Le Soleil du 1<sup>er</sup> décembre dernier, il a été mentionné par monsieur John Van der Put, je m'excuse de la prononciation...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655

Je crois que c'est la prononciation néerlandaise exacte.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

3660

Responsable du projet de terminal méthanier à Cacouna, lors d'une allocution prononcée à un dîner de l'Association électrique du Québec, que le consortium Énergie Cacouna, formé de Petro-Canada et de TransCanada n'a pas choisi le site de Lévis ou de Beaumont pour un terminal méthanier:

3665

"Le site de Gros-Cacouna est celui qui offrait la meilleure combinaison de caractéristiques sur le fleuve Saint-Laurent et, selon monsieur Van der Put, il a été soigneusement choisi."

Et Dieu soit loué, je sais pas qu'est-ce qu'il faisait là, mais on a un député qui s'est prononcé, un monsieur qui est très connu à l'ADQ, monsieur Mario Dumont, a rajouté, dans l'article du journal:

3670

"Ils ont fait la démonstration sur la bonne façon de réaliser un grand projet. C'est fini le temps où un investisseur disait qu'il met de l'argent en jeu, crée des emplois et se foute éperdument du monde."

3675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3680 **PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Voici ma question que je pose, mais elle compte pas!

3685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez, allez-y!

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

3690 Pourquoi Rabaska s'acharne-t-il à promouvoir son projet de port méthanier à Lévis, alors qu'il n'était tout simplement pas recevable de la part de Énergie Cacouna, de la part de la population de Beaumont, des résidents limitrophes au site visé et même ceux de l'île d'Orléans.

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour ce qui est de cette question qui est dans la meilleure tradition, comme je dis toujours, de l'Assemblée nationale et la Chambre des communes, la Commission est parfaitement au courant du fait que le projet Cacouna a raisonné le choix de site pour des considérations qui sont exactement le contraire des considérations qui ont été évoquées par l'initiateur du projet Rabaska, pour ce qui est entre autres de l'influence possible du vent. On est parfaitement au courant de ces divergences.

3700 Le projet qui nous concerne, c'est le projet Rabaska. Au besoin, pour les besoins de l'analyse de la Commission, on va explorer, examiner l'origine de ces divergences, l'évaluation de l'adéquation entre le site et le projet en question, et au besoin, on va aussi chercher l'avis des ministères.

Mais on est parfaitement au courant de cette situation.

3710 Alors votre question maintenant, monsieur Blais.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

3715 Et voilà, elle arrive! J'ai une question, mais c'est pas tout à fait une question, je veux juste savoir par un oui ou un non, est-ce que le site du projet, du chantier et des travaux une fois terminés, va être clôturé, et c'est pas ma question, là. Si tel est le cas, c'est quoi, est-ce qu'on peut le voir sur la carte.

3720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3725 Oui monsieur le Président, le site va être clôturé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3730 Et on va le voir.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3735 Oui, mais j'aimerais traiter une question, une question de vent, parce que le vent est revenu assez souvent, on nous a demandé si on avait pris la bonne station pour mesurer le vent, est-ce qu'on avait des données d'une durée assez longue, etc., etc., les questions ont été posées de sorte à peut-être prétendre qu'on avait sous-estimé les vents devant notre appontement.

3740 Je pense que tout le monde qui navigue sur le fleuve sait que les vents, dans les secteurs plus à l'est sur le fleuve Saint-Laurent, est plus large, sont beaucoup plus forts.

Et si vous me permettez, je vas projeter des notes sténographiques de la séance du BAPE à Cacouna, et c'est monsieur Jean Fortier, pilote du Bas Saint-Laurent, qui témoigne pour Énergie Cacouna, et si vous me permettez, je vais la lire.

3745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3750 "Oui, suite à des essais..."

3755 Il y a eu une question sur les vents, et le monsieur disait, les vents à Cacouna, comme vous le savez, peuvent venir rapidement très forts, et monsieur Fortier confirmait:

"Oui, suite à des essais sur simulateur, des limites ont été établies quant au vent. Les limites de vent ont été établies à vingt-cinq (25) nœuds pour les accostages, et il a été aussi entendu que le navire ne devrait pas être à quai – être à quai – pendant la période de déchargement si on s'attendait à ce que les vents soient supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds."

3760 Donc, il va devoir y avoir une surveillance, s'informer des vents pour les prochains vingt-quatre (24) heures, s'assurer que pendant la période où le méthanier sera à quai, que les vents ne seront pas supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds. C'est une situation dramatiquement différente qu'à Lévis.

3765

Le navire qui va rentrer à Cacouna et le pilote à bord devra avoir une prévision, et si vous me permettez, le rapport TERMPOL pour Cacouna a repris je crois cette situation, et la fenêtre n'est pas de vingt-quatre (24) heures mais de trente-six (36) heures.

3770 Donc en somme, le témoignage devant la Commission, et je sortirai pas les différents témoignages, dit qu'il doit y avoir ou il ne doit pas y avoir possibilité de vents supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds pendant une fenêtre de trente-six (36) heures. S'il y a possibilité de vents supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds pendant cette fenêtre, le méthanier attend.

3775 Si le méthanier vient à quai, et vous pourriez vérifier dans les transcriptions de Cacouna, et il commence son déchargement, et les prévisions changent et on prévoit maintenant des vents supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds, le méthanier devra arrêter de décharger et retourner au large.

3780 Donc il y a eu beaucoup de discussions sur les différents critères et conditions ayant amené Rabaska à choisir le site de Lévis. La question ou la prémisse tout à l'heure était qu'on n'avait pas bien fait nos travaux, je crois que les travaux ou l'évaluation des vents a été correctement faite, et on voit qu'à Cacouna, le vent, notamment le vent venant du nord-ouest, et je présume ici le problème qu'il peut causer avec les vagues, ça se traduit par l'inefficacité des remorqueurs, parce qu'ils se promènent dans les vagues, et il serait probablement difficile ou impossible, à des vents supérieurs à vingt-cinq (25) nœuds, de faire quitter le méthanier du quai.

3790 Si vous me permettez aussi, on a parlé beaucoup de glace aujourd'hui. Il y a une photo ici, et on pourrait projeter, vous montrer des exemples des cartes de glace de la Garde côtière, mais on voit ici une photo aérienne, photo satellite avec le fleuve Saint-Laurent, et on peut voir que la glace, elle est majoritairement sinon totalement sur la rive sud. Et c'est dû aux effets de vent, le vent qui est prédominant du nord-ouest l'hiver, et qui pousse les glaces vers la rive sud.

3795 À Lévis, si on peut avancer la présentation, les cartes de glace sur un secteur du Saint-Laurent, et si on continue, on voit ici les glaces devant le site potentiel de Rabaska.

3800 Le "fetch" n'est pas assez fort pour que les glaces soient accumulées sur la rive sud et donc, on ne se retrouverait pas dans une situation avec des flots de glace devant la jetée qui poussent le navire et lui causent de rester à quai.

Donc je fais des extraits ou j'ai amené des extraits de la Commission à Cacouna et l'extrait du rapport TERMPOL, mais s'il vous plaît, on a bien fait notre travail concernant le vent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3805 Personne n'a suggéré que vous n'avez pas fait votre travail correctement. On a noté la divergence de caractérisation seulement.

3810 Et en matière, je dis toujours, en matière de sécurité de votre investissement, côté business, côté financier, vous êtes réputé compétent. Alors c'est pas ça, la question.

La divergence a été notée, mais il y a jamais eu une suggestion que vous n'avez pas fait correctement votre travail, pas du tout.

3815 Monsieur Blouin, de la Garde côtière, a déjà fait allusion au phénomène de mouvement de glace à cause du mouvement du vent, et je crois que monsieur Breton, Environnement Canada, aimerait apporter une précision à propos de l'échange.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

3820 Oui, effectivement, la semaine dernière, la question avait été posée concernant les stations de Lauzon et de l'île d'Orléans, alors j'aimerais déposer les données des stations de Lauzon et de l'île d'Orléans.

3825 Ce qui accompagne le document, c'est une brève description d'une station, donc les équipements en place. Je vais donner, sous forme à la fois des roses des vents et des tableaux les fréquences des vents au niveau annuel, au niveau de chacun des mois et aussi des saisons, parce que je pense qu'en discutant avec mes collègues météorologues, mois par mois, ça peut être intéressant mais aussi, il y a des saisons et il est un fait que l'automne, il y a des vents peut-être un peu plus forts.

3830 Et si vous regardez les données, et c'est pour une période un peu plus longue qui avait été présentée dans l'étude d'impact, vous avez les données de 95 à 2005, les roses des vents, pour que ce soit Lauzon ou la station de l'île d'Orléans, sont presque identiques.

3835 Ce qui me reste à faire et que j'aimerais déposer bientôt, c'est les données pour les rafales, c'est-à-dire les vents maximums, pour les deux (2) stations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3840 D'accord, merci beaucoup, monsieur Breton.

3845 Mais en fait, ce qui compte plus, même au-delà des données en soi, pour des participants à l'audience et des citoyens, c'est de savoir si vous avez un jugement à poser concernant l'analyse de ces données faites par l'initiateur du projet et les conclusions qui s'en dégagent, votre évaluation et votre jugement par rapport à cette analyse et les conclusions qu'on a tirées de ces données.

3850 Est-ce que vous avez...

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Comme j'expliquais jeudi dernier concernant les manœuvres au niveau de l'accostage, ces choses-là, chez nous on n'est pas en mesure d'émettre de jugement.

3855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas de ça que je parle. Les conclusions, en fait la caractérisation du site par rapport à la qualité éolienne, la caractérisation des vents, etc., etc.

3860

Est-ce que la lecture de l'initiateur du projet est conforme à votre lecture des données disponibles.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

3865

À l'heure actuelle, cet aspect-là de la question n'a pas encore été traité chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3870

Quand est-ce qu'elle sera traitée?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Avec les données de rafales, dans quelques jours.

3875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans quelques jours. Donc on pourrait l'avoir avant la deuxième partie de l'audience.

3880

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3885

Merci monsieur Breton.

Alors la question concernant le site, il est clôturé, la réponse était oui.

3890

Monsieur Kelly, vous voulez ajouter quelque chose?

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, je vais demander à monsieur Denoux de montrer la périphérie de la clôture.

3895

**PAR M. OLIVIER DENOUX:**

Donc il y a une clôture au niveau des installations terrestres, donc qui va entourer le site tel que je montre ici, y compris la zone autour de la torchère, ici la zone avec les réservoirs, les installations "procédé" et les bâtiments.

3900

Ensuite, nous avons une clôture au niveau des installations riveraines, y compris cette partie du corridor technique et la voie d'accès à la jetée, donc entre la route 132 et le rivage, et les installations riveraines.

3905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

3910

Alors monsieur Blais, votre deuxième question.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Bien, c'était pas une question, ça; c'est parce que ça va m'aider.

3915

Dans le tome 3 du volume 1 du rapport principal, au chapitre 6 sur l'évaluation des impacts "environnementaux", à la section 6.3.6, sur les activités récréotouristiques, parce qu'on n'en a pas traité tellement...

3920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y avec la question.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

3925

Alors je fais vite, il est mentionné:

"Une piste de ski de fond emprunte un tracé qui longe l'autoroute 20 au sud du site d'implantation du terminal."

3930

Considérant que l'accès au chantier se fera par une route secondaire ayant pour effet de couper le lien entre Beaumont et Ville-Guay, les skieurs ne pourront plus l'utiliser.

3935 Est-ce que le promoteur ou l'initiateur connaît le sentier de ski de fond, et si oui, est-ce que nous pouvons le voir sur la carte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3940 Et une fois qu'on l'a sur la carte, votre question est, est-ce qu'il le connaît ou pas, fort à parier qu'il le connaît. Alors la question est?

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

3945 Parce qu'il est mentionné dans le document produit par l'étude d'impact, les nombreux skieurs seront pénalisés – bien moi, je présume qu'ils seront pénalisés, parce qu'ils ne pourront pas circuler, ça va être arrêté temporairement.

3950 Et voilà ce qui est le plus important, il est mentionné que le circuit pourrait – et j'aime beaucoup le verbe – pourrait cependant être rétabli après la construction. Alors le verbe "pourrait" me fait peur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3955 Entendu.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Deuxième question!

3960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3965 Non, non, un instant. Ça, c'est la deuxième question, monsieur Blais; si vous avez une autre question à propos d'un autre sujet, ça nous fera plaisir de la recevoir par écrit, on va la traiter exactement de la même façon.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Mais c'est pour ça que je disais que ça comptait pas comme question, parce que...

3970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3975 Non, ça fait trois (3) fois que vous me dites ça. Par respect pour les participants, j'aimerais, parce qu'il y en a quand même qui se conforment parfaitement à la consigne de deux (2) questions...

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

Mais l'autre, elle va durer une seconde.

3980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'abord, monsieur Kelly, la piste.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3985

Oui, on est au courant de la présence de la piste de ski de fond, de la ou les pistes. On vient de la trouver ici, donc on va la projeter à l'écran.

3990

Et tel que l'indiquais lors de la visite du site aujourd'hui, il y a une partie de la piste qui est présentement sur un niveau plat, et que les skieurs, dans le futur, s'ils le désirent, on pourrait l'amener sur le talus d'atténuation visuelle pour augmenter le degré de difficulté de la piste, et c'est dans la mesure du possible.

3995

D'ailleurs, l'entente signée avec la Ville de Lévis concrétise les engagements de Rabaska. Donc le "pourrait", c'est un "doit" et on s'assurera de la poursuite des activités récréatives, incluant le ski de fond.

4000

Donc oui, il va y avoir impact lors de la construction, vous allez comprendre que les travaux vont être assez importants. Nous allons travailler avec vous, si vous le souhaitez, pour tenter de trouver des solutions de compromis, parce qu'on travaillera pas sur tous les terrains en même temps.

Une fois le terminal mis en place, l'activité de ski de fond peut continuer.

4005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La durée des travaux de construction, monsieur Kelly, c'est sur combien de mois?

**PAR M. GLENN KELLY:**

4010

C'est trois ans et demi (3 ½).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4015

Trois ans et demi (3 ½), donc il y a trois (3) hivers. Mais comme vous ne travaillez pas sur l'ensemble du site en même temps, il pourrait y avoir le rétablissement de l'accès.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4020 Oui, ou peut-être le passage d'une partie des routes de ski de fond à l'extérieur des travaux "centraux" de construction, donc un détournement temporaire.

Mais une fois la mise en place ou la mise en exploitation du terminal, il y a aucune raison que l'activité de ski de fond ne reprenne pas son cours normal.

4025

Et j'ajouterais, comme vous le savez, on va être propriétaire de terrains assez larges, et il y a aucune raison qu'on pourrait pas développer d'autres pistes, notamment dans cet endroit ici, à l'est, c'est ça, exactement.

4030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors pour la question de monsieur Blais, le verbe "pourrait" maintenant est remplacé par "se rétablira".

4035 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, se rétablira.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4040

Et en cours de route, pendant la période de construction, vous êtes ouvert à coordonner les choses avec les pratiquants de ski et avec la Ville pour voir comment maximiser l'accès, compte tenu des limites de la période de construction.

4045 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, définitivement. Et aussi, le comité de vigilance qui sera mis en place, ça pourra être un forum, aussi, d'accès pour discuter de ce type de coordination avec le milieu.

4050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Blais, vous avez...

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

4055

Je suis de Beaumont et le contact avec Beaumont ne se fera pas. Et il y en aura pas, parce que c'est marqué, selon l'étude environnementale, monsieur Ouellet, il est mentionné:

"Il est suggéré à l'initiateur de rencontrer les personnes."

4060

On n'a jamais été rencontré, à Beaumont, pour ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065 Je comprends, monsieur Blais, mais vous avez maintenant l'engagement que ça va se faire, et au besoin, on va rencontrer tous ceux qui sont concernés et intéressés, sans égard à leur résidence.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4070 Sans égard à leur résidence.

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

4075 Même Beaumont? Ah bien, mon dieu, c'est une bonne nouvelle!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4080 Voilà!  
Avez-vous une question qui dure une seconde?

**PAR M. JEAN-PAUL BLAIS:**

4085 Non, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4090 Très bien, merci beaucoup, monsieur Blais.

---

**JOSEPH MELANÇON**

4095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Sandrine Louchart, s'il vous plaît. Elle est pas là.

4100 Monsieur Joseph Melançon.

Bonsoir monsieur Melançon.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4105 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4110 On vous écoute.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

J'ai deux (2) courtes questions, elles attendent depuis si longtemps qu'elles ont raccourci!

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, c'est bien. Le temps peut faire des miracles, parfois!

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4120 Comme tout ce qui vieillit!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4125 On vous écoute.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4130 Ma première question va porter sur les compétences transversales.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En matière de? Éducation?

4135 **PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Projet Rabaska, référence, secondaire II, le cours de culture générale numéro 204!

Et ma deuxième question portera sur des compétences transgéniques.

4140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors allons-y avec la compétence transversale, première question.

4145 **PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

C'est très tendance, monsieur le Président.

4150 Dans l'étude d'impact, il est question à plusieurs reprises du CRAIM, c'est-à-dire le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs. J'appellerais ça une compétence pertinente.

4155 Il est également question du LPEN, c'est la Loi sur la protection des eaux navigables. C'est une compétence opportune.

La troisième, c'est le PMSGM, la pleine mer supérieure grande marée. C'est la compétence à mon avis occasionnelle.

4160 Et la dernière, c'est le IAKA, c'est une association américaine que je traduis par l'Association des aides marines à la navigation et aux phares. J'appellerai ça une compétence éclairante.

4165 La question! Incidemment, monsieur le Président, je vous saurais gré de prévenir monsieur Kelly de ne pas s'affoler s'il ne trouve pas la réponse qui me satisferait, dites-lui que je pourrais lui en proposer une qui pourrait me satisfaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4170 Monsieur Kelly ne l'a jamais fait, d'ailleurs, il est d'un calme, d'une patience et courtoisie proverbiale. Alors je ne penserais pas qu'il va s'envoler. Allez-y!

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4175 Question pour le promoteur, qu'arrivera-t-il si les compétences transversales ne concordent plus, si par exemple le CRAIM ne s'entendait pas avec le LPEN sur les dangers que pourrait signaler le PMSGM avec l'aide de IAKA. Qu'arrivera-t-il!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4180 D'accord. Question, est-ce que toutes les consignes, "guide lines", recommandations, normes sont compatibles, et s'il y a contradiction, comment vous gérez ça.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4185 Ce serait une situation très chatouillante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous devez apprécier ça, quand même!

4190

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Beaucoup.

4195

**PAR M. GLENN KELLY:**

D'ailleurs, je dois dire que certains membres de ma famille écoutaient, en Abitibi, ce soir-là, et mon frère m'a souligné une question, c'était la question de monsieur.

4200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous rappelle, monsieur Kelly, vous avez une invitation de madame Tschirky-Melançon pour prendre le thé. À votre place, je l'accepterais!

4205

**PAR M. GLENN KELLY:**

J'ai dit oui.

4210

Est-ce que vous me permettez, compte tenu que c'est une question de compétences transversales, de consulter mes amis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah oui, allez-y.

4215

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, est-ce que vous pourriez traduire la question.

4220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je ferai de mon mieux.

4225

Alors la question est, monsieur Melançon va certainement me corriger illico si je m'écarte de ses intentions, la question est, advenant le cas où il y a des recommandations, des lignes directrices ou des normes, qui proviennent de plusieurs organismes et qui se chevauchent peut-être mais se coïncident pas parfaitement par rapport au montage de votre projet, côté sécurité, etc., etc. – d'abord, j'aimerais savoir, est-ce que ça arrive, cette question-là, que vous avez des lignes directrices, ou des normes ou des recommandations contradictoires ou incompatibles, et

4230 dans ce cas, qu'est-ce que vous faites, vous prenez lequel, s'il y a chevauchement ou contradiction.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4235 Un exemple, ce sont les normes canadiennes, américaines et européennes sur le terminal, nous avons décidé de designer ou faire la conception pour le respect des trois (3) normes, et les normes nord-américaines sont plutôt prescriptives versus la EN 14-73 qui est plutôt basée sur une analyse de risque mais qui prescrit, quant à elle, certaines distances entre les équipements.

4240 Et donc il y avait, je dirais pas contradiction, mais des différences en termes de directives, et nous avons, dans ce cas-là, pris toujours la plus contraignante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4245 Toujours la plus contraignante?

**PAR M. GLENN KELLY:**

4250 La plus contraignante, exactement.

Donc si la LPEN exigeait quelque chose de plus contraignant que la grande mer supérieure, nous respecterons la LPEN.

4255 Il y a peut-être une autre façon de traduire la question, je le sais pas, mais je vous redemande de m'inspirer, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4260 Je crois que j'ai fait de mon mieux, mais monsieur Melançon pourra toujours – est-ce que la formulation de votre question que j'ai faite trahit vos intentions ou vos intérêts.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4265 Je préférerais que vous me demandiez ma réponse à moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4270 À votre propre question?

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Oui.

4275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah ça, je vais vous la demander très attentivement pour la deuxième partie, et vous allez commenter la réponse que monsieur Kelly a donnée, évidemment, et on le fera avec beaucoup d'intérêt avec vous à la deuxième partie de l'audience.

4280

Mais est-ce qu'il y a une partie de votre question qui n'est pas répondue, selon vous, par monsieur Kelly. Et monsieur Kelly nous a dit...

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4285

C'est surtout le dernier, là, IAKA, qu'est-ce que vous en faites.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4290

Monsieur Kelly. Vous avez besoin de traduction encore?

**PAR M. GLENN KELLY:**

S'il peut déposer la IAKA, je vais la regarder...

4295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous n'avez pas le nom au complet de cet organisme?

4300

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Oui, je vous l'ai dit, c'est l'Association des aides maritimes à la navigation et aux phares.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4305

Donc je dirais que c'est probablement...

**PAR UN INTERVENANT:**

4310

IALA, et non IAKA.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4315 Ah bien voilà! IALA! Non, IALA, je présume que c'est quelque chose que la Garde  
côtière canadienne et Transports Canada doivent connaître, et les normes applicables en termes  
d'éclairage et de feux d'enlèvement, si tel est le cas, sont déjà prescrits et normalisés, au  
Canada, par des instances autres que Rabaska. Donc peut-être que la question s'applique à  
quelqu'un d'autre.

4320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Kelly a dit également où il pourrait choisir une approche ou une  
autre, ils choisissent toujours l'approche la plus contraignante. Alors voilà.

4325 Alors les compétences transgéniques, allez-y.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4330 Lundi dernier, le 4 décembre, le jour même où les audiences publiques du BAPE devaient  
commencer, la Ville de Lévis votait une importante résolution, CV-1145, précisément à vingt et  
une heures quarante (21 h 40), donc dans la nuit, sur une grande affectation industrialo-portuaire  
à Ville-Guay, pour industrie lourde et à grand gabarit.

4335 Devant ce vote que seul le conseiller Bouchard a pu contester, j'ai une question  
bicéphale, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4340 Allez-y!

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Une partie de ma tête pose la question suivante au BAPE...

4345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la Commission?

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4350 À la Commission. Est-ce que le report de deux (2) jours, du 4 au 6 décembre, qui nous a  
pénalisés, est dû à cette résolution de Lévis qui était à venir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4355

Absolument pas, ça n'avait aucun rapport. C'est la première fois qu'on entend l'histoire de la date de cette résolution.

4360

Le report a été strictement pour des raisons techniques concernant la possibilité d'intégrer toute l'information que nous avons reçue, et s'assurer que nous sommes en mesure de pouvoir mener l'exercice avec vous de façon minimalement intelligente. Il y avait aucune autre considération derrière ça.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4365

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4370

Et d'ailleurs, ce n'est pas un précédent sans précédent, on a fait ça dans d'autres commissions où il y a des contraintes d'ordre logistique ou gestion de l'information, ou disponibilité des gens, aussi, qui pourraient nous obliger le report d'un (1) jour ou deux (2).

4375

Alors voilà, ça c'est la réponse solennelle de la Commission.

Alors l'autre côté de la tête, maintenant.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

4380

Oui, la partie gauche de mon cerveau pose la question au promoteur, est-ce que le promoteur a demandé à la Ville de Lévis de réactiver le schéma d'aménagement de l'ex-MRC de Desjardins et l'ex-MRC de Lévis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4385

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4390

Pas du tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4395

La réponse est "pas du tout".

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Ce sera dans mon mémoire.

4400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On l'attend avec impatience, monsieur Melançon, merci beaucoup. Merci pour la capacité de formuler des questions – je vous en prie, c'est moi qui va faire les remerciements et les applaudissements à ma manière – alors monsieur Melançon, merci.

4405

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

C'est de bonne foi.

4410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

4415

---

**RÉGIS CAUCHON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4420

Alors madame Nancy Grégoire.

Monsieur Régis Cauchon.

Bonsoir monsieur Cauchon.

4425

**PAR M. RÉGIS CAUCHON:**

Bonsoir messieurs. On se connaît presque maintenant assez bien pour passer outre aux préliminaires et là, je comprends que ces assemblées ont un caractère, une vocation didactique.

4430

Puisque les doutes semblent persister à l'égard de la rigueur du Canada en matière maritime, j'aimerais, monsieur le Président, vous adresser deux (2) questions concomitantes.

4435

Il y a environ trente (30) lois, auxquelles il faut ajouter plus d'une centaine de règlements, qui conditionnent la sécurité et la sûreté du transport maritime des marchandises et des passagers. De plus, le Canada est signataire de plusieurs ententes et conventions internationales qui normalisent et assujettissent les pratiques commerciales, humanisent les conditions de travail et mondialisent les critères de formation du personnel navigant.

4440 J'aimerais savoir, monsieur le Président, si vous avez constaté ou si l'on vous a signalé des failles ou des lacunes importantes dans la législation et la réglementation en matière maritime qui prévalent au Canada, et si tel était le cas, de quelle façon croyez-vous que ces situations équivoques devraient être corrigées avant que débutent les opérations ou la construction du terminal de Rabaska.

4445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse est non, nous n'avons absolument rien constaté comme carences par rapport à l'encadrement de la sécurité maritime dans les lois et règlements canadiens.

4450 Quand on examine le projet présenté, on regarde aussi l'encadrement ailleurs, et si on voit qu'il y a des écarts qui méritent que la Commission signale ou souligne, ça fait partie de notre devoir de le faire.

4455 Et jusqu'à maintenant, nous n'avons absolument rien constaté qui démontre que l'encadrement canadien, côté lois ou règlements, est défaillant.

Alors voilà la réponse de la Commission.

4460 **PAR M. RÉGIS CAUCHON:**

D'accord.

4465 La deuxième question en complémentaire, puisque donc la couverture législative semble adéquate et que le coefficient d'encadrement des effectifs qui s'affairent au sein des divers organismes qui sont sous l'égide soit de Transports Canada ou de Pêches et Océans est nettement supérieur à celui par exemple des médecins, des pompiers ou infirmières par cent mille (100 000) habitants, j'aimerais donc savoir si vous avez, actuellement, des raisons légitimes de douter de la capacité et des compétences des spécialistes gouvernementaux chargés de faire appliquer les lois et les règlements.

4470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Aucunement!

4475 **PAR M. RÉGIS CAUCHON:**

D'accord. Est-ce que je peux tirer une petite conclusion?

4480 À la suite de ces réponses, je pense qu'il s'avère maintenant superflu de demander des investigations particulières en ce qui concerne la navigation des méthaniers, cela équivaldrait, à

mon avis, à mettre en doute la qualité de la réglementation, ce dont vous doutez pas, et la compétence des employés de l'État, ce dont vous ne doutez pas non plus. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4485

Monsieur Cauchon, juste pour compléter l'information, et monsieur Paré pourrait ajouter quelque chose au besoin, il faut savoir aussi que notre mandat est un mandat d'audience mais d'enquête, et il arrive, il est arrivé dans l'histoire du Québec, et ça doit nous rassurer tous, et du Canada, qu'il y ait des commissions ou des instances quasi judiciaires d'enquête, etc., pourrait identifier, aux termes de son analyse, certains écarts ou certains manquements, ou certaines carences et là, on le ferait évidemment, ça fait partie de notre devoir.

4490

Mais au moment où on parle de l'analyse...

4495

**PAR M. RÉGIS CAUCHON:**

Il y en a pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4500

Non, on a rien constaté. Notre analyse sera complétée, et si on arrive à constater quelque chose comme ça, on va le faire. Mais pour l'instant, la réponse que je vous donne à ce moment-ci est ce que je vous ai donné.

4505

Monsieur Paré.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

4510

C'était juste peut-être pour apporter la nuance suivante, c'est que l'objet premier, bien sûr, de notre mandat, n'est pas l'ensemble de la législation et de la réglementation, mais un projet à l'occasion duquel on est appelé à s'informer, dans le cadre qu'a décrit monsieur Samak, d'un assez grand nombre, comme vous le constatez, de données, y compris des données de type juridiques et réglementaires.

4515

**PAR M. RÉGIS CAUCHON:**

En tout cas, je comprends le caractère didactique et le caractère d'enquête, mais par contre, il y a quand même une tonne de réglementation, le Canada est l'un des pays les plus nantis et les mieux dotés en réglementation, il faut quand même prendre ça en considération.

4520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait. Merci beaucoup, monsieur Cauchon.

**YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON**

4525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite madame Yvonne Tschirky-Melançon, s'il vous plaît.

4530

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, juste un point d'information, la IALA, effectivement, la Garde côtière canadienne est membre de l'IALA.

4535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Bonsoir madame.

4540

**PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

4545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre invitation tient toujours pour le thé?

**PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

4550

Toujours, toujours. Et je vous demanderai même de préciser si vous préférez du café, une infusion ou un jus de fruit!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4555

Très bien.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4560

Je vais appeler avant!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, madame, avec votre première question.

4565

**PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

4570 Monsieur le Président, ma question portera sur la loi du silence. Madame Andrée Boucher, la mairesse de Québec, n'a pas daigné donner suite à votre invitation; monsieur Jean-Paul L'Allier, ancien maire de Québec, dont la résidence à l'île d'Orléans est située juste en face du port méthanier projeté, est bâillonné car il fait partie du bureau d'avocats qu'a choisi la Ville de Québec.

4575 La MRC de l'île-d'Orléans refuse de prendre position, même si ses citoyens sont majoritairement contre ce projet. La CMQ, soit la Communauté métropolitaine de Québec, reste silencieuse.

4580 Pendant ce temps, la nouvelle Ville de Lévis déterre un vieux schéma d'aménagement de l'ex-MRC de Desjardins, qui remonte à 1987, et un autre schéma de l'ex-MRC de l'ancienne Ville de Lévis, de 1991, pour faire voter un nouveau schéma d'aménagement qui permettra d'accueillir des industries lourdes et à grand gabarit, menaçant le joyau de l'île d'Orléans et son écrin, soit la zone tampon de la rive sud.

4585 Question! Est-ce que le promoteur initiateur de Rabaska est conscient de l'ampleur des conséquences de son projet et est-il complice du silence actuel de la CMQ.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4590 Alors d'accord. Commençons par la fin.

Est-ce que, monsieur Kelly, avez-vous contacté la CMQ ou la Ville de Québec pour coordonner leur silence et leur réticence de participer à ce débat.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4595 Pas du tout, monsieur le Président. Mais la Ville de Québec ou les fonctionnaires de la Ville de Québec ont demandé une présentation du projet, aussi certains membres de la CMQ, mais en aucun cas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4600 Donc, vous avez acquiescé à leur demande, vous avez fait la présentation?

**PAR M. GLENN KELLY:**

4605 On a fait la présentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610 D'accord. C'était quand, ça, juste pour compléter l'information?

**PAR M. GLENN KELLY:**

4615 Si vous me permettez. Dans les deux (2) cas, c'est moins d'un an; on va trouver les dates exactes et les fournir à la Commission, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4620 Ça va.

Et pour ce qui est de la question de madame Tschirky-Melançon, êtes-vous conscient des conséquences potentielles du choix de site du projet par rapport à l'île d'Orléans et sa qualité spéciale.

4625 **PAR M. GLENN KELLY:**

Définitivement, monsieur le Président. Et je crois que l'appréciation de ces conséquences est, de toute évidence, très personnelle à chacun. Et mon appréciation personnelle, évidemment, diffère de celle de madame.

4630

Et je sais pas si une tasse d'infusion va ramener nos deux (2) positions, mais donc oui, on est conscient de notre projet, de ses impacts, peut-être qu'on n'évalue pas le niveau d'impact au même degré que madame, mais nous en sommes conscients et nous avons travaillé à les réduire.

4635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

4640 Monsieur Paré, vous avez une question.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

4645 Oui, bien, c'est une question idéalement que j'aurais adressée au ministère de la Culture et des Communications, mais peut-être que quelqu'un du milieu municipal d'une des villes concernées, ou du ministère des Affaires municipales et des Régions pourrait répondre.

4650 Quand le Mont-Royal, à Montréal, a été décrété arrondissement historique et naturel, il y a relativement peu de temps, à l'occasion de l'examen du décret et de son périmètre, et également à l'occasion du plan d'urbanisme de Montréal, on a examiné la possibilité de l'entourer

d'un périmètre de transition ou d'une zone tampon qui permettait précisément d'aller au-delà de ce que la répondante du ministère de la Culture a dit l'autre jour, en l'occurrence que l'arrondissement, les mesures s'arrêtaient au rivage de l'île d'Orléans.

4655           Honnêtement, je ne suis pas sûr que ça a été concrétisé, dans le cas de Montréal, mais j'aurais aimé voir si cette perspective avait été examinée dans le cas de l'île d'Orléans, précisément pour s'assurer qu'on tombe pas d'un côté à l'autre, d'un lieu comme un arrondissement historique et naturel, qu'on tombe pas d'une extrême à l'autre en termes de gestion des propriétés patrimoniales et paysagères d'un tel lieu.

4660           Alors constatant que sur la liste, il y a personne du ministère, on pourra peut-être leur adresser, mais je me demandais, je sais pas si monsieur Baril, des Affaires municipales et des Régions, a une réponse là-dessus ou pas.

4665           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Monsieur Baril est avec nous? Monsieur Baril, si vous avez quelque chose. Non, d'accord. Très bien. Donc pour les fins de madame Béliveau, monsieur Baril n'a pas quelque chose à ajouter à ce propos.

4670           La Commission transmettra la question de monsieur Paré, évidemment, et on partagera la réponse avec vous.

          Votre deuxième question.

4675           **PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

          Merci, monsieur le Président.

4680           Ma deuxième question. Monsieur le Président, ma question portera sur le patrimoine identitaire de l'île d'Orléans.

4685           Nous ne sommes, nous, citoyens et citoyennes de l'île d'Orléans, que les gardiens de notre arrondissement historique. Jacques Cartier le premier y a mis le pied en 1535; depuis, la plupart des familles françaises y ont pris souche. Aujourd'hui, c'est tout le Québec qui doit défendre ce patrimoine historique, touristique, grandiose, chanté par Félix Leclerc de par le monde.

4690           Avec les grands voiliers de la course annuelle Québec-Saint-Malo, les six (6) feux d'artifice de la chute Montmorency chaque été, ainsi que les festivals artistiques et maraîchers qui font la réputation de l'île comme lieu de rencontre, de paix, de silence et de beauté, ma question m'apparaît tout à fait pertinente, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4695

Allez-y.

**PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

4700

La résolution 1145 de la Ville de Lévis, qui prévoit accueillir, selon monsieur Chevalier, des industries lourdes et de grand gabarit dans le sillon de Rabaska comme initiateur, est-elle acceptable pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4705

Très bien.

Alors monsieur Michon, s'il vous plaît, vous avez entendu la question.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

4710

La réponse ne sera pas disponible pour ce soir, ça c'est certain. Nous avons un travail d'analyse à faire, tout comme la Commission, en fait, je dirais que nous avons notre rapport à produire sur l'acceptabilité du projet, et si on fait appel à des aspects que je dirais beaucoup reliés au paysage, aux aspects visuels, c'est une composante qui est analysée dans le cadre de notre travail.

4715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4720

Donc comme j'ai informé l'audience, il y a deux (2) évaluations parallèles du projet, une que la Commission fait avec vous et l'autre par les spécialistes et les ressources techniques et scientifiques, réglementaires du ministère.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

4725

En consultation avec les différents ministères.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4730

Avec les différents ministères, évidemment, étant donné que vous êtes le maître d'ouvrage en quelque sorte de ce côté, pour le côté ministériel.

4735

Donc vous tenez compte de la qualité du paysage et la dimension culturelle et historique du milieu d'insertion pas seulement au sens immédiat, mais au sens de rayonnement possible du projet dans l'entourage.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

4740 Oui, exactement. Évidemment selon les méthodes décrites, si on veut, dans l'étude d'impact, d'un point de vue d'un observateur qui peut se situer sur le fleuve ou sur l'île d'Orléans, ou au voisinage du site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4745 D'accord.

4750 Alors vous allez attendre comme nous les résultats de l'analyse, nous allons faire la nôtre inspirée, évidemment, et nourrie par vos propres réflexions à la deuxième partie de l'audience, et on va mettre tout ça, on va faire bon usage de tout ça dans l'analyse que la Commission aura à faire.

**PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

4755 Je vous remercie infiniment, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie, madame.

4760 **PAR M. GLENN KELLY:**

4765 Monsieur le Président, suite à l'intervention de madame l'autre soir, nous avons demandé à Graff, qui prépare les simulations visuelles, d'aller à Sainte-Pétronille prendre une vue cent quatre-vingts ( $180^{\circ}$ ) ou deux cents degrés ( $200^{\circ}$ ), regardant d'un côté du fleuve jusqu'au port de Québec, et donc avoir une vue intégrée telle qu'on a discuté l'autre soir, pour madame et pour dépôt auprès de la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4770 C'est très apprécié.

**PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

4775 Je réitère mon invitation, je suis juste dans cet angle-là! Je suis sincère.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, moi aussi.

4780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce qu'il y a de mieux qu'un tel rapprochement dans le cadre de nos travaux.

4785 **PAR Mme YVONNE TSCHIRKY-MELANÇON:**

Ce serait presque une joie de faire des BAPE toute l'année!

4790

---

**BERTRAND CRÊTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Danielle Desjardins, s'il vous plaît, dans la salle?

4795

Monsieur Mario Rochette.

Monsieur Bertrand Crête est dans la salle? Oui.

4800

Bonsoir monsieur Crête, on vous écoute.

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

4805 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Ce sera une question sur le choix du site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

4810

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Comment Rabaska aurait-il pu se tromper de site, avec toutes les études qui ont été faites antérieurement...

4815

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous portez un élément de jugement en partant.

4820

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4825 Vous portez un élément de jugement en partant. Alors la question.

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

4830 Bien, je lui demande comment est-ce qu'il aurait pu se tromper.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien voilà, vous présumez qu'ils se sont trompés.

4835 **PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Parce qu'il y a tellement d'études qui ont été faites dans le temps des années soixante-dix, soixante-quinze, quatre-vingt, les alumineries, les bouletteries, il y en avait à tous les six (6) mois, c'était un projet.

4840

Et toutes les études qui ont été faites à ce moment-là, que ce soit Major & Martin, que ce soit Pluram, que ce soit des études interministérielles, arrivaient toutes au même point, que c'était le site de Ville-Guay pour l'industrie lourde.

4845

L'étude interministérielle du MIC, qui consistait en la participation du MIC, ministère de l'Industrie et du Commerce, et des importations-exportations, l'OPDQ, Hydro-Québec, consultants Lalonde & Valois, ministère de l'Agriculture du Québec, le MAC, c'était les Affaires culturelles, MRN, ministère des Ressources naturelles, Société protectrice de l'environnement, étaient présents et ont donné une cote à chacun des sites.

4850

Les sites étaient Saint-Augustin, Saint-Nicolas, Lauzon, Ville-Guay, ruisseau Beaumont, Pointe-Saint-Michel. Les deux (2) derniers ont été éliminés parce qu'ils faisaient pas la cote là-dessus.

4855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la cote était à propos de quel genre d'exploitation?

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

4860

Industrialo-portuaire.

4865

Alors dans les sites qui ont été retenus, ils sont tous éliminés, à part de Ville-Guay, à l'heure actuelle. Saint-Augustin est un parc mixte; Saint-Nicolas, il y avait des accidents naturels de falaise qui empêchaient tout développement et le développement résidentiel a prédominé;

Lauzon, c'était pointe de La Martinière qui a été éliminée par le projet TransCanada Pipeline. Et il reste Ville-Guay.

4870 Si on donne la cote, la cote était celui-là qui avait le moins de points qui était gagnant. Alors Ville-Guay avait seize (16) points, Lauzon dix-sept (17), Saint-Nicolas vingt-quatre (24) et Saint-Augustin trente et un (31).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4875 D'accord. La question, comment concilier cette description avec la décision?

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

4880 Bien, avec toutes les études qui ont été faites, je crois que Rabaska a fait le bon choix, et je les en félicite.

4885 Non seulement ça, TransCanada Pipeline, en 1979, qui avait, pour répondre à d'autres questions tout à l'heure, examiné Cacouna en premier, sont venus à Lévis après et avaient refusé Cacouna pour les dangers de navigation, de vent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4890 D'accord. Là, vous allez pouvoir, ça va, monsieur Crête, vous allez pouvoir commenter le bien-fondé...

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Au mois de janvier.

4895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Exactement, de la décision prise. Monsieur Kelly nous a présenté le schéma et la logique d'analyse des sites potentiels, alors vous allez le commenter et on va vous écouter.

4900 Pour l'instant, je renvoie la question à monsieur Kelly, vous avez entendu monsieur Crête, alors avez-vous d'autre chose à ajouter au-delà de ce que vous avez déjà présenté en matière de choix de site.

**PAR M. GLENN KELLY:**

4905 Non, je pense pas qu'on a fait le mauvais choix, c'est évident. Je trouve ça, si on retourne, si on parle des différents rapports, il y a quand même le rapport du BAPE de 1980 ou 81, notamment, sur les conditions de navigation, et je cite de mémoire, les conditions d'accès en

4910 hiver qui seraient difficiles et parfois dangereuses dues notamment à la présence des glaces, à Cacouna, excusez-moi, c'était au site de Cacouna.

Donc non, nous n'avons pas fait le mauvais choix selon nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4915 Alors monsieur Crête, vous allez nous informer, on va attendre votre contribution et on va tenir compte certainement de l'analyse que vous allez faire du raisonnement du projet.

Deuxième question, monsieur Crête.

4920

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Je vous réfère quand même au verbatim, alors vous pourrez voir que monsieur Cadrin recommandait, à la page 175:

4925

"Pourquoi les industries industrialoportuaires ne s'installent-elles pas au sud de la route 132 et même au sud de la route 20."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4930

C'est quel document, ça?

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

4935

C'est le verbatim du BAPE, le verbatim de TransCanada Pipeline.

Il y a d'autres belles citations, le développement du résidentiel en face de Bungee, à Québec, et que les ports, c'est pas désagréable à regarder, c'est pas laid, c'est pas répulsif, et on parle aussi de convoyeurs et...

4940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Allez-y avec votre deuxième question, monsieur Crête.

4945

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Ma deuxième question, c'est suite à une intervention, je sais pas si c'est cet après-midi ou ce soir, on a dit qu'avec le drainage, une grande partie des terres qui sont sous réserve par Rabaska seraient déshydratées, irriguées et asséchées pour la culture.

4950

Est-ce que Rabaska, à ce moment-là, si ce grand territoire-là qui est quand même, pourrait considérer un parc privé, la question s'adresse aussi à la Ville de Lévis, est-ce qu'il pourrait considérer un parc privé sur son propre terrain, pour l'utilisation de la cryogénie, étant donné que plus on s'éloigne du froid, plus il y a perte de froid.

4955

Alors est-ce que c'est quelque chose qui serait envisageable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4960

D'accord.

Monsieur Kelly, est-ce que c'est envisageable, sur votre site, d'ajouter ce genre d'exploitation.

4965

**PAR M. GLENN KELLY:**

Il y a deux (2) questions. Je demanderais – voilà l'acétate sur l'eau et sur les zones agricoles qui vont demeurer agricoles.

4970

Donc on voit ici les superficies après la mise en place du projet, qui seraient disponibles pour continuer l'activité agricole. Donc tel qu'indiqué, une perte nette de neuf point neuf hectares (9,9 ha), soit environ treize pour cent (13 %) des terres cultivées actuellement.

4975

Je vous rappelle que nous avons un engagement auprès de la Ville de Lévis, un engagement contractuel, qui met en contrat un engagement qu'on a pris au début du projet, c'est-à-dire que les terres non requises par le projet demeureront en activité agricole.

4980

Il y a eu une question ce matin sur les activités de drainage autour de nos deux (2) réservoirs, ici on a, et si vous le souhaitez, monsieur Comtois pourrait venir en plus de détails, mais les impacts vont être très "locals" autour des réservoirs ici, et ne devraient donc pas affecter les niveaux d'eau sur ces terrains-là.

4985

Donc notre évaluation est à l'effet que l'impact sur l'agriculture ou sur l'eau souterraine devrait être ainsi mineur.

4990

Concernant la deuxième, c'est sur la cryogénie, ça fait aussi partie de l'entente avec la Ville de Lévis, la cryogénie ne pourra pas s'installer sur les terres que vous voyez là, au nord de notre site, compte tenu que nous nous sommes engagés à ce qu'elles demeurent sous activité agricole.

Il pourrait peut-être y avoir de la place ici, à l'ouest, mais ça, c'est à la Ville à décider. Et l'engagement qu'on a pris auprès de la Ville, c'est de partager les connaissances que Rabaska,

les trois (3) partenaires, détiennent dans la matière, et de participer à la mise en place d'une chaire de recherche à l'Université du Québec à Rimouski, en plus de Lévis.

4995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

5000

Alors monsieur Crête, vous avez la réponse. Et on a rendez-vous au mois de janvier.

**PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Certainement.

5005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

5010

Monsieur Waaub, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

5015

J'aurais une question pour monsieur Michon, qui fait le suivi de la question qui a été posée auparavant sur les questions de paysage.

En fait, dans vos propos, vous avez mentionné que vous allez faire votre analyse environnementale sur la base du critère d'analyse visuelle tel que conçue dans l'étude d'impact par un observateur sur le fleuve ou sur le bord de la terre.

5020

Mais les questions tournaient sur une interprétation éventuellement différente de la notion de paysage, qui nécessite justement ces fameuses compétences transversales, comme on a vu, du ministère des Affaires culturelles, de la Ville de Lévis, la difficulté de définir un arrondissement historique, etc., qui aborde la question de paysage identitaire sur laquelle on a eu peu d'expertises, probablement il y en avait pas nécessairement de demandées dans la directive aussi comme telle, mais qui émergent un enjeu éventuel.

5025

Donc je voulais savoir comment vous comptez, justement, sans présumer de vos conclusions, traiter de ces compétences, exercer votre capacité de compétences transversales pour cet enjeu paysage identitaire.

5030

**PAR M. PIERRE MICHON:**

5035 Bien, sur la base de la consultation, je dirais qu'évidemment, le ministère de la Culture et le ministère du Tourisme pourraient être mis à contribution sur des discussions qui portent beaucoup sur des aspects qualitatifs, je pourrais dire, dans le cas du visuel.

5040 Donc oui, éventuellement, et c'est peut-être des débats qui vont avoir lieu sur cette question-là.

5045 Ce que je peux dire, si on veut, sur la méthodologie qui a été employée, c'est quand même une méthodologie qui est présentée dans l'étude d'impact, on peut s'entendre que ce sont disons les façons de faire qui sont habituelles, mais il y a une notion, si on veut, de jugement qui est appliqué, si on veut, selon évidemment les expertises qu'on peut avoir ou mettre à contribution à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

5050 Est-ce qu'on pourrait avoir, à votre connaissance, une expertise externe pour éclairer un peu ce débat de la difficulté de définition d'un paysage identitaire, comme la Commission des paysages du Québec ou...

**PAR M. PIERRE MICHON:**

5055 Actuellement, il est pas prévu de consulter d'autres organismes à l'extérieur, c'est-à-dire dans le mandat qu'on s'est donné, on n'a pas prévu actuellement de consulter des expertises externes, soit universitaires ou autres, qui existent dans le domaine.

5060 Par contre, il y a des gens au ministère qui participent, par exemple je pense à une chaire de paysage, je sais qui existe au Québec, donc c'est via peut-être les personnes au ministère qui pourront être mises à contribution dans les échanges qu'on aura à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5065 Merci monsieur Michon.

Alors j'invite monsieur Serge Belval, il est dans la salle?

**PAR M. GLENN KELLY:**

5070 Monsieur le Président, j'aurais une demande spéciale à vous faire.

5075 Compte tenu que le docteur Boucher doit nous quitter ce soir, il était présent hier toute la journée et il avait certains commentaires à partager, concernant le sondage de la Santé publique, commentaires et questionnements, et compte tenu qu'il nous reste dix (10) minutes...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5080 On va recevoir les commentaires, étant donné que monsieur Belval n'est pas là, et je vois si on a le temps de passer un autre intervenant.

Alors docteur Boucher, allez-y.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

5085 Avec plaisir, merci.

5090 Rapidement, le sondage qui a été présenté hier soir par l'équipe de Santé publique traitait des perceptions préprojet de groupes de personnes situés à une certaine distance des installations projetées. Ce n'était pas une présentation sur les effets sur la santé psychoaffective ou la santé de personnes qui vivent pendant X années autour d'un site industriel majeur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5095 Un site existant.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

5100 C'est ça. Donc ce n'était pas une mesure d'effets sur la santé, c'était des perceptions de personnes qui regardent ce qui peut s'en venir dans le projet.

5105 Il faut pas comprendre que d'une opinion négative que quelqu'un peut avoir vis-à-vis de quelque chose, ça amène à des symptômes physiques ou psychologiques et par la suite à une maladie.

5110 Plusieurs des acétates parlaient d'impacts psychosociaux, d'impacts économiques, d'impacts environnementaux, on aurait pu les intituler "perspectives ou perceptions environnementales ou psychosociales". Encore une fois, c'était pas des mesures d'effets sur la santé.

5115 Ça se mesure, les effets psychosociaux de circonstances sur les gens, en mesurant l'augmentation ou non de consommation d'alcool, de médicaments, l'augmentation des consultations pour santé mentale, augmentation de taux de suicide. Alors on n'était pas dans ce domaine-là.

Il y a eu aussi beaucoup de discussions et de présentations aux personnes ici, à la Commission, sur beaucoup de données qui étaient non significatives, mais qui ont été discutées et mises en évidence avec autant, je dirais, d'ardeur que les données qui étaient identifiées comme non significatives.

5120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme par exemple?

5125

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

L'intention de déménager, qui est une question qui était molle. Ça se fait, ces questions-là, on demandait, songez-vous à déménager, les nombres étaient petits d'un côté, petits de l'autre, mais on disait, il y en a quand même deux (2) fois plus d'un côté que de l'autre.

5130

Alors que des questions plus orientées, plus précises dans ce domaine-là, par exemple pour les gens qui sont près de failles sismiques, on leur demande d'habitude, avez-vous l'intention de déménager dans six (6) mois, dans un (1) an, dans deux (2) ans, ou si on vous donne telle information, est-ce que ça vous donne l'intention de déménager. Plutôt que "songez-vous à déménager si un projet futur", bon, bon, bon.

5135

Alors on était dans le "vapor software" un petit peu.

Les trois (3) dernières étapes étaient intitulées "Une population divisée, des opinions polarisées", et on terminait par "Un consensus à établir". On est loin encore des effets sur la santé présumés d'un projet industriel ou autre.

5140

Je voulais donc vous dire, en tout cas je souhaitais vous dire qu'on est dans le domaine de la promotion de la santé qui est des enjeux de Santé publique, des missions de Santé publique légitimes, mais moi je n'ai pas compris ça comme un avis de Santé publique ou une opinion experte basée sur des données scientifiques probantes.

5145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre caractérisation fait partie de la documentation de la Commission, la Commission en tiendra compte avec le reste de l'information qui est disponible.

5150

Monsieur Waaub a une question pour vous.

5155

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui. En fait, quand vous mesurez les effets psychosociaux, vous dites justement, il y a des choses, des indicateurs concrets qu'on peut utiliser, comme le taux de suicide, etc., est-ce

5160 que ces indicateurs-là sont les mêmes pour les différentes phases, on pourrait dire, d'un projet, c'est-à-dire bon, quand on fait une étude d'impact, on fait une étude d'impact à étudier, c'est ce qu'on fait maintenant, on a des programmes de suivi, et puis on peut faire une étude ex-post, dans cinq (5) ans et tirer des leçons.

5165 Ce dont vous avez parlé, c'est vraiment, en effet, pour quand une installation a fonctionné et qu'on a des impacts psychosociaux ex-post qu'on peut mesurer après.

5170 Est-ce que les indicateurs qu'on utilise pour le ex-post sont les mêmes qu'on pourrait utiliser dans les phases de démarrage ou de suivi immédiat, ou est-ce qu'il faut d'autres indicateurs ou d'autres méthodologies.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

5175 Non, vous avez raison, ces indicateurs-là auraient pu être mesurés, il y aurait moyen de mesurer avant que le projet ait lieu l'état de santé de cette population-là, actuel, ou aurait pu être mesuré il y a un (1) an ou deux (2), et par la suite, dans les années futures, vérifier si les indicateurs se modifient.

5180 On aurait pu aussi faire des études, pas des études mais faire une revue de littérature rétrospective sur les endroits où ce type d'installations existent et l'impact qu'il y a eu ou non sur la santé des populations qui ont vécu là.

Donc oui, en général, il faut prendre les mêmes indicateurs avant et après, si on veut pouvoir les comparer.

5185 Ce type de sondage n'entre pas dans la catégorie des indicateurs fermes d'état de santé de population qu'on va "monitoriser" par la suite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5190 Bon, alors je vais poser la question, vous avez fait allusion au fait qu'on parle des impacts mais en réalité, on posait des questions par rapport aux perceptions.

5195 Vous faites donc une distinction méthodologique entre perceptions et impacts, entre perceptions des impacts éventuels et les impacts, c'est-à-dire vous avez fait référence à ça...

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Tout à fait, tout à fait.

5200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Expliquez-vous un peu plus, s'il vous plaît.

5205 **PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Alors je ne critique pas cette méthodologie-là, je décris simplement ce à quoi elle m'est apparue s'adresser.

5210 Donc lorsqu'on se préoccupe des effets d'une situation sur la santé des personnes, il faut prendre des indicateurs de santé et non pas des indicateurs d'opinions. Alors on était dans les domaines des indicateurs d'opinions et de perceptions, et non pas dans le domaine des indicateurs de santé mesurés en épidémiologie et dans tous les domaines connexes.

5215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pour le sondage qui a été présenté, si je vous demande votre opinion professionnelle par rapport au degré de spécialisation requise, préalable, minimalement en matière d'épidémiologie et d'autres spécialisations santé ou médicales requises pour produire le sondage, vous diriez quoi.

5220

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

5225 Que ce n'est pas comme telle une étude scientifique sur laquelle on peut se baser pour faire des prévisions sur les impacts sur la santé, et qu'on ne pourra pas mesurer, dans cinq (5) ans, les effets sur la santé et les comparer avec ce qui a été présenté devant vous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5230 Donc vous faites une distinction méthodologique entre le sondage en tant que tel et une étude scientifique.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Tout à fait.

5235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5240 Mais j'aimerais quand même, pour les besoins de l'audience, dire que monsieur Arbour n'a pas présenté ce qu'il a présenté en disant que c'était une étude scientifique. Je mets ça entre parenthèses, mais on tient compte évidemment des distinctions que vous avez faites.

Monsieur Waaub, vous avez une autre question.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

5245 Oui, en fait, je voulais savoir si justement, dans ce domaine-là, on reconnaissait, on pourrait dire, les méthodes des sociologues et les méthodes des médecins pour déterminer les impacts psychosociaux, ou est-ce qu'il y a moyen de réconcilier un peu les genres d'approches.

5250 Parce qu'on avait vu, je ne sais pas si c'est dans cette présentation ou dans une autre, que la perception, c'est la réalité. Alors c'est un "statement", on pourrait dire, une déclaration qui est de type sociologique par rapport de type positivisme qu'on pourrait faire par rapport à des constats médicaux.

5255 Donc dans votre pratique des impacts psychosociaux, est-ce qu'on peut concilier les approches du sociologue avec les approches du médecin ou c'est, selon vous, non pertinent.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

5260 Non, c'est tout à fait conciliable, mais plus c'est qualitatif, plus c'est du domaine du psychoaffectif, plus il faut que ce soit rigoureux. Et l'exercice est difficile, mais l'exercice est fait sur une base régulière.

5265 Mais dans un premier temps, il faut avoir des données très très simples, comme la population dont on a parlé, comment elle se compare, en termes démographique, les personnes du groupe qui habitent plus loin et les personnes qui habitent plus proche, qui ont répondu au questionnaire, est-ce qu'elles ont les mêmes âges, les mêmes revenus, les mêmes statuts socioéconomiques.

5270 Est-ce que les gens qui n'ont pas répondu au questionnaire, est-ce qu'on sait s'ils ont les mêmes profils que ceux qui ont répondu au questionnaire, et est-ce qu'on sait s'ils se comparent au reste de la province de Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5275 D'accord.

**PAR M. MARCEL BOUCHER:**

5280 Plus c'est important, plus il faut être rigoureux.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

On peut en déduire que les approches sociologiques sont également scientifiques.

5285 **PAR M. MARCEL BOUCHER:**

Tout à fait.

5290 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Est-ce que vous me permettriez, monsieur le Président, que je commente.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5295 Oui, absolument. J'allais m'adresser à vous tout à l'heure.

Alors on prendra pas d'autres participants, j'invite monsieur Arbour maintenant à répondre à l'intervention du docteur Boucher, et ce serait le mot de la fin pour ce soir.

5300 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

5305 Bon, concernant la présomption de manque de rigueur scientifique dans notre approche, je crois que là-dessus – et c'est certain que nous, dans notre intention de faire le sondage, on a choisi la méthode du sondage téléphonique parce que, comme j'avais mentionné dans la mise en contexte, on avait des signes qu'il y avait déjà ce qu'on peut appeler des signes de troubles. Je ne suis pas psychologue, je vais faire attention à mon vocabulaire quand même, mais je pourrais parler d'impacts psychosociaux associés à l'annonce du projet.

5310 Autrement dit, il y avait un stress dans la population qui était présent, et l'objectif de ce sondage-là était de mesurer ce stress-là, dans un premier temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5315 Monsieur Arbour, adressez-vous à nous.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

5320 Et étant donné qu'on faisait un sondage téléphonique et qu'on était une équipe de santé environnement qui comprenait, bon, des spécialistes en santé environnementale mais également deux (2) psychologues qui ont travaillé à l'élaboration du questionnaire, on a considéré à la fois des aspects environnementaux et des aspects psychosociaux dans la préparation de notre questionnaire. Nous étions une équipe de quatre (4) professionnels dont deux (2) psychologues, et les questions à nature psychosociale ont été élaborées par des gens qui sont habitués à faire des entrevues pour justement évaluer l'état psychologique des gens.

5325 Et concernant l'utilisation d'indicateurs validés, il y a, dans le questionnaire que je vais déposer à la Commission prochainement, très bientôt je devrais dire, il y avait en fait trois (3)

5330 questions, les questions 7 à 8, qui étaient des questions tirées de l'Enquête sur les sociétés des communautés canadiennes, qui est une enquête nationale qui demande justement des questions sur les questions de santé physique, de santé mentale et de consultation, qui fournit une base de données provinciales et nationales, je pense que monsieur doit être au courant de ces données-là, et on a repris les mêmes questions dans notre sondage, pour justement avoir un comparatif de l'état de santé de nos populations questionnées versus les populations québécoises par exemple.

5335 Et les résultats, étant donné que j'avais un temps limité pour faire la présentation, je n'ai pas présenté tous les résultats, ces résultats-là vont être présentés dans leur ensemble dans le mémoire que les deux (2) Directions de santé publique vont présenter, et c'est ça, les résultats ont donné que dans ce cas-ci, les populations auxquelles on avait affaire n'avaient pas de différence au point de vue de leur état de santé par rapport à ce qui était mesuré mettons dans l'ensemble des communautés du Québec.

5340 Là-dessus, c'est une analyse préliminaire, on s'entend, l'analyse plus fine va être présentée dans le cadre du mémoire.

5345 Concernant les données sociodémographiques, les questions ont été posées au sondage, et dans les deux (2) groupes rapprochés, j'avais mentionné qu'il y avait quelques différences significatives au niveau sociodémographique, mais dans notre analyse préliminaire, on n'a pas jugé que c'était des différences qui étaient nécessairement pertinentes au niveau de l'analyse.

5350 Je donne l'exemple, il y avait un peu plus de gens qui étaient dans la classe cinquante-cinq-soixante-quatre (55-64) ans dans la population rapprochée que dans la population éloignée; il y avait un pourcentage un peu plus élevé de gens qui avaient des diplômes de baccalauréat dans la population rapprochée par rapport à la population éloignée.

5355 C'était quelques différences, mais selon l'avis de notre psychologue, il nous a suggéré de ne pas entrer ces facteurs-là dans l'analyse, dans la présentation des résultats, pour éviter notamment de susciter des polarisations entre différents groupes de personnes et donc augmenter les tensions sociales, de l'avis de notre psychologue.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

5365

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

5370 Et concernant la question sur le déménagement, je vais la lire telle qu'elle a été formulée, parce que vous comprenez que dans le format de la présentation, on a quand même essayé de compresser les choses, comme on nous le demande souvent devant la Commission...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on reconduit la demande, mais allez-y.

5375 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, oui, je vais terminer avec ça. Donc je lis la question, c'était la question 14 du sondage:

5380 "Quelles sont vos intentions par rapport à votre lieu de résidence si le projet de terminal méthanier à Lévis se réalise."

5385 Et les réponses qui étaient suggérées, attendez un petit peu, j'ai pas mon questionnaire au complet, mais en gros, il y avait trois (3) choix de réponse qui étaient suggérés: Je songe à déménager, je vais conserver le même lieu de résidence, et le troisième choix de réponse, il est prévu que je sois exproprié. Et à la dernière réponse, on a mis un taux de zéro pour cent (0 %) des réponses. Mais pour ce qui est des différences, il était présenté ce qui a été présenté.

5390 Et concernant la présentation des résultats jugés non significatifs, j'ai parlé d'écarts notables et j'ai présenté les deux (2) résultats en présentant ça en termes de variations.

5395 Dans le rapport complet, on va présenter les résultats globaux, et c'est certain qu'évidemment, les deux (2) valeurs étaient différentes dans le cas des populations rapprochées et éloignées. La différence était non significative mais il reste que quand même, il y a une valeur globale qui ressortait, qu'on peut dire qu'entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15 %) des gens interrogés affirmaient qu'ils songeaient à déménager. Ça, c'est une indication.

5400 Et je suis d'accord avec vous que oui, c'est un sondage de perceptions. D'ailleurs, la deuxième diapo faisait justement référence à la question des perceptions pour illustrer justement que ce que le sondage mesurait, c'était justement des perceptions et également aussi des perceptions quant à leur état de stress.

5405 Donc pour ce qui est de la rigueur scientifique, j'aimerais terminer là-dessus, je pense qu'on a fait notre travail consciemment, consciencieusement là-dessus.

5410 Et je dois quand même préciser que pour ce qui est de la mesure des impacts psychosociaux, au Québec, on n'a pas encore beaucoup de balises qui sont établies. On s'est référé notamment à une chercheuse de l'INSPQ qui travaille sur les impacts psychosociaux de la production porcine, qui a d'ailleurs validé notre questionnaire, et là-dessus, je pense qu'on a fait consciemment notre travail.

C'est certain que s'il y a des jugements différents, ou peut-être que monsieur pourra soumettre ses commentaires à la Commission par écrit, mais là-dessus, je pense qu'on est confortable avec le travail qu'on a fait.

5415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. S'il vous plaît, je vous ai invités de ne pas applaudir, mais vous m'écoutez pas!

5420

Alors on va attendre évidemment le mémoire qui va fournir un cadre plus approprié comme arrière-fond pour comprendre correctement les chiffres et les données que vous avez assemblés.

5425

Merci, monsieur Arbour.

Alors on a rendez-vous demain après-midi, toujours le registre général. Merci beaucoup.

5430

Ah oui, évidemment, ce sera pas ici, c'est au revoir en ce qui nous concerne, par rapport au cégep, on se rencontre au Centre Raymond-Blais. Rendez-vous pour demain donc, merci.

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 DÉCEMBRE 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

5435

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5440

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

5445